

Présentation générale du Projet de BP 2018



LA VIE EN
VOSGES
le Département

SOMMAIRE

Introduction générale	<i>page 5</i>
Présentation du budget par enjeux et thématiques du Plan Vosges Ambitions 2021	<i>page 11</i>
- <i>Attractivité du territoire</i>	<i>page 15</i>
- <i>Qualité de vie des vosgiens</i>	<i>page 27</i>
- <i>Equilibres territoriaux</i>	<i>page 43</i>
- <i>Services supports</i>	<i>page 55</i>
Le financement du budget	<i>page 65</i>
La répartition synthétique du budget par thématiques	<i>page 69</i>

Introduction générale

Budget 2018 : 445 807 530 €

Le budget 2018 ne déroge pas au principe acté par la collectivité depuis 2015 de décider de ses budgets avec une vision pluriannuelle afin de maîtriser dans le temps les décisions qu'elle prend à court terme.

La prospective actualisée en juin 2017 a donné un cadre budgétaire actualisé où l'investissement a, une fois de plus, été renforcé.

Cela étant, ce volontarisme guidé par la nécessité de moderniser notre territoire tout en revitalisant son tissu économique fait face à des contraintes toujours pesantes : dotations de l'Etat à un niveau historiquement bas après 4 années de baisses drastiques, poursuite de la hausse des dépenses sociales sensibles, pas d'évolution significative des recettes avec une autonomie fiscale très réduite.

A 445 807 530 €, le budget 2018 est en légère hausse de 0,2% (+ 800 000 €) par rapport au budget 2017, et il est caractérisé par une nouvelle performance de gestion à souligner :

- Les dépenses d'exploitation sont une fois de plus en diminution de 2 800 000 € (- 0,8%)
- Les dépenses d'investissement sont en hausse de 3 600 000 € (+ 3,3%)

Avec 25,5% des dépenses consacrées aux investissements, la collectivité restera dans les Départements les plus « investisseurs » de France.

Il est aussi à noter qu'au sein des dépenses d'exploitation, particulièrement encadrées, il est également possible d'inscrire 2 500 000 € de dépenses nouvelles et innovantes, illustrant la capacité du Département de moderniser ses politiques publiques.

A partir de 2019, le budget départemental sera soumis au « Pacte Financier » imaginé par le Gouvernement et qui est traduit clairement dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

Plus concrètement, s'ils ne veulent pas perdre leurs dotations d'exploitation, les Départements devront :

- Encadrer la progression de leurs dépenses de fonctionnement à +1,4% maximum par an, inflation incluse.
- Diminuer de 30% leur stock de dette d'ici 2022
- Conserver en tout état de cause, une capacité de désendettement inférieure à 9, voire 11 ans.

Ce « Pacte financier » est à négocier avec le Préfet des Vosges, qui pourra même jusqu'à proposer le versement d'une prime d'investissement en cas de bons résultats de la collectivité. En cas de non-respect du Pacte, c'est une ponction sur la Dotation Globale de Fonctionnement qui serait proposée.

Si le budget 2018 prévoit un niveau d'investissement élevé, il n'écarte pas pour autant l'inscription sincère des dépenses « socles », et permet ainsi :

- **de faire face à toutes nos obligations avec une estimation prudente mais resserrée des besoins:**
 - Allocations individuelles de solidarité et toutes les dépenses sociales « sensibles », notamment dans un contexte de forte croissance du nombre de Mineurs non Accompagnés accueillis dans les Vosges.
 - Frais de personnel
 - Remboursement de la dette, etc.En outre, le Département a inscrit toutes les dépenses nécessaires au respect de ses conventions et décisions passées.
- **de maintenir les crédits affectés aux compétences obligatoires**, pour nos missions "régaliennes" que sont la sécurité (contribution au Service Départemental Incendie et Secours), le fonctionnement des collèges, la gestion résiduelle des transports , et l'entretien de la route et du patrimoine départemental ;
- **de planifier de nombreuses opérations prévues au sein du Plan Vosges Ambitions 2021**, à destination des populations et des territoires.

Dès lors, si le budget 2018 peut être qualifié de robuste, il faut rappeler l'équation que le Département a dû résoudre sur le plan financier entre 2014 et 2016 :

- Hausse des dépenses sociales obligatoires de 19 000 000 €
- Baisse des dotations de l'Etat de 17 000 000 €.

La seule baisse de la DGF et la hausse des dépenses sociales ont amputé le budget départemental de 36 000 000 € de moyens depuis 2014.

Toutefois, **l'épargne brute, « assurance-vie » des collectivités, sera en hausse de 8,9 % en 2018, soit 4 600 000 € de plus, dans la mesure où une diminution des dépenses est enregistrée ainsi qu'une légère augmentation des recettes, dans un contexte de gel du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties.**

Ce n'est qu'à travers la rigueur de la construction budgétaire que le Département parvient à conserver une situation financière saine.

S'agissant de sa situation financière, la collectivité a su la renforcer en 2016.

Si les recettes d'exploitation ont exceptionnellement progressé avec l'effet du levier fiscal, le Département a alloué l'ensemble de la ressource supplémentaire vers l'épargne au prix d'une maîtrise totale des dépenses d'exploitation (en baisse pour la première fois), dans un contexte où les dépenses sociales sensibles poursuivaient leur progression de 4 000 000 €.

La Cour des Comptes dans son rapport du 11 octobre dernier, relevait que le Département des Vosges était un des 9 Départements de France à avoir baissé ses dépenses de fonctionnement dans toutes leurs composantes.

L'épargne permet d'autofinancer très largement les dépenses d'investissement, qui ont très largement progressé, comme décidé.

Le stock de dette reste plus élevé que pour la moyenne de la strate, mais la capacité du Département à y faire face est meilleure que la moyenne grâce à son épargne.

Les résultats de 2016 accréditent en ce sens la stratégie pluriannuelle décidée par notre Assemblée, visant à la mise en œuvre d'un programme ambitieux d'investissement, financé par la sauvegarde de l'autofinancement, en conservant un endettement maîtrisé.

Sur les plans stratégique et opérationnel, le Département des Vosges entend ne « rien lâcher » sur le territoire et pour ses habitants.

Plus que jamais, notre collectivité se doit d'être en tête du combat pour la vitalité de nos territoires.

Les Vosges sont déterminées à moderniser les collèges.

- Poursuite du Plan numérique des collèges avec l'objectif d'**1 tablette par élève de SEGPA et ULIS en 2018 et 1 tablette pour 2 élèves dans les autres classes d'ici 2019 et le raccordement optique de 7 collèges**;
- **4 800 000 €** par an pendant 4 ans en moyenne pour la construction du collège de Capavenir Vosges.
- **1,5 millions de repas produits par les 34 services de restauration des collèges**, avec une nouvelle pierre à l'édifice de la qualité de la restauration scolaire en intégrant le dispositif « Plaisir à la cantine ».

Les Vosges, Département touristique, Département vélo, sont convaincues du potentiel du territoire qui reste à explorer.

- Financement des **infrastructures touristiques** particulièrement structurantes telles que La Schlucht, Ventron, Liaison vélo-route
- Cycloportive Granfondo Vosges: **5 000 concurrents d'ici 2021**

Les Vosges, engagées dans la bataille de l'emploi.

- Lancement de la **plateforme « emploi »** pour que les vosgiens trouvent du travail dans les Vosges.
- **Négociation d'une CAOM à hauteur de 300 contrats aidés avec l'Etat** pour un Département leader de l'insertion sociale en lien avec les besoins du territoire

Les Vosges, toujours décidées à porter la politique d'aménagement du territoire avec une sensibilité rurale assumée.

- Les aides aux collectivités sont en hausse de 2 000 000 € afin de tenir compte de la volonté de renforcer le rôle de **solidarité territoriale** du Département et encourager les **projets structurants** du territoire.
- La finalisation du programme de montée en débit avec l'**objectif à fin 2018 d'assurer une couverture Haut Débit filaire à 92 % de la population**

Les Vosges, reconnues pour la qualité de ses équipements, déterminées à rester en tête à ce titre.

- Des budgets routes et patrimoine en nette hausse (près de 10 M€) pour **moderniser plus vite les infrastructures du Département.**

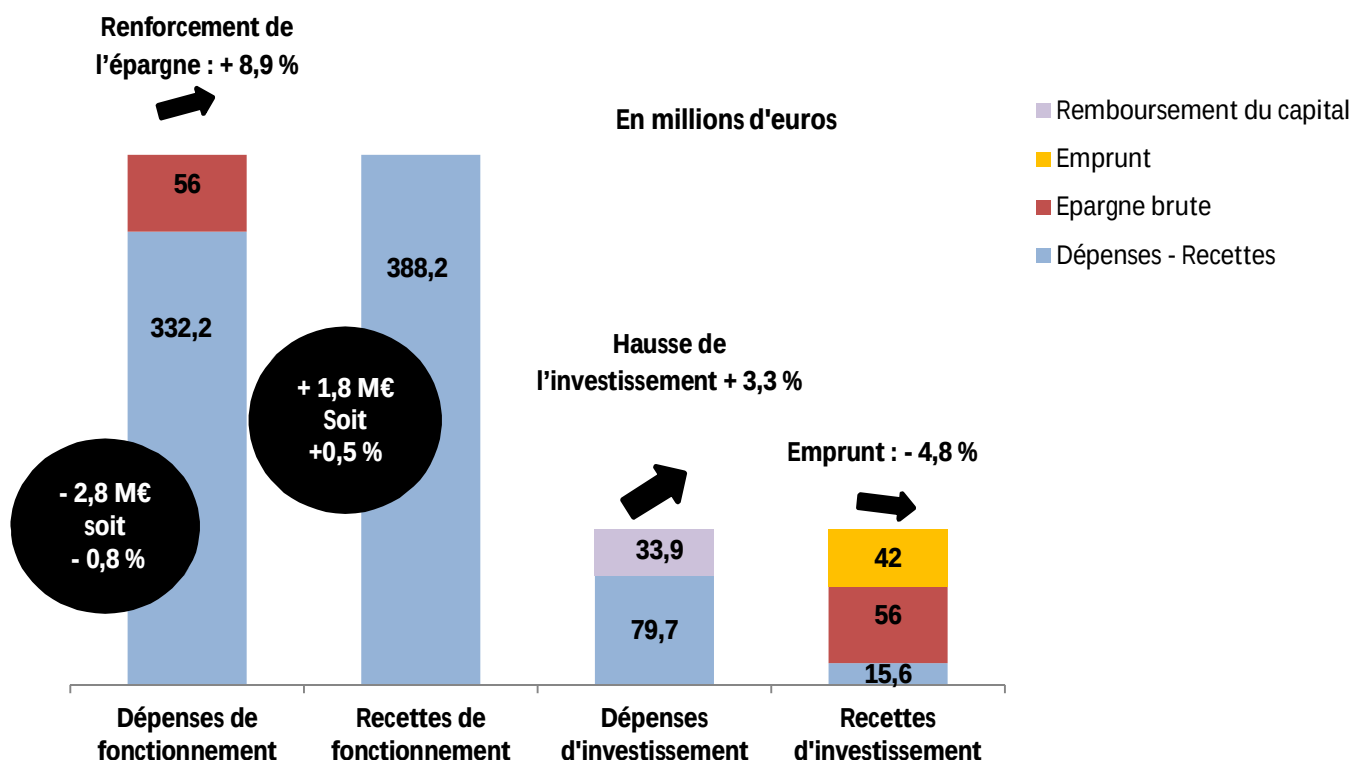
Les Vosges, résolues à améliorer encore la prise en charge des centaines d'enfants confiés au Président.

- **Un nouveau schéma de la prévention et de la protection de l'enfance 2018/2022** pour accentuer les bons résultats enregistrés ces derniers mois.

Les Vosges, convaincues de la nécessité d'accélérer, dans les actes, la mise en œuvre de la transition écologique

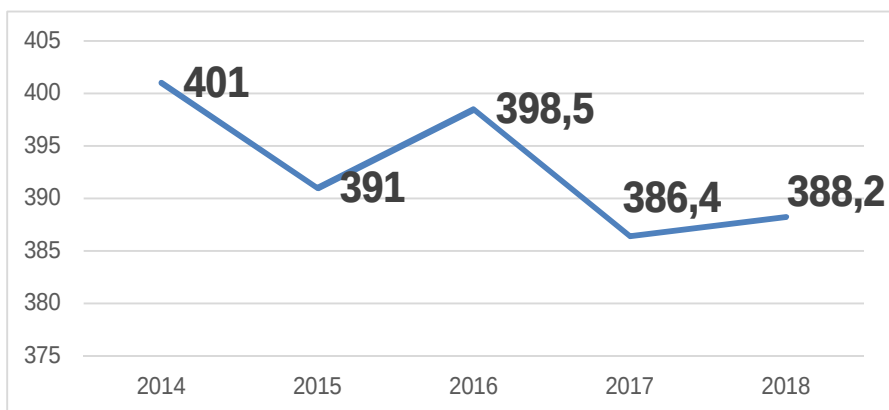
- **Mise en œuvre concrète des actions du plan VASTE** avec l'accélération des actions d'exemplarité du fonctionnement interne du CD et la recherche de financements innovants pour la transition écologique

L'équilibre financier global du budget 2018 peut se résumer ainsi :

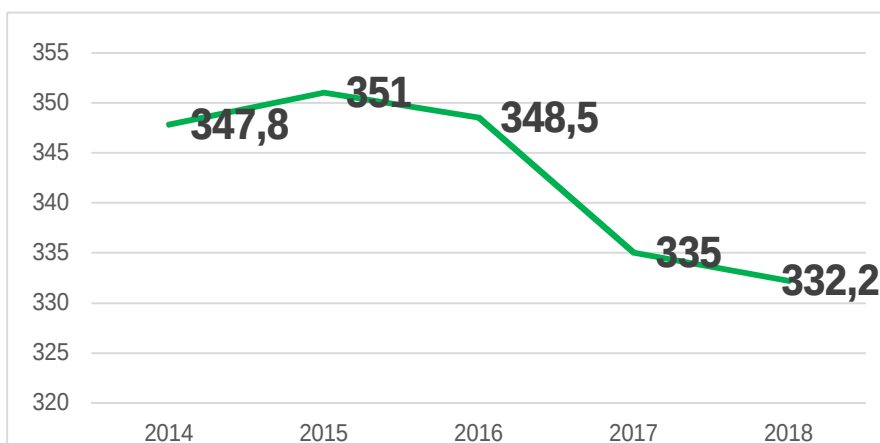


* Hors opération de renégociation de dette à 10 200 000 € en dépenses et recettes, et fonds de solidarité inscrit en net à 1 000 000 €.

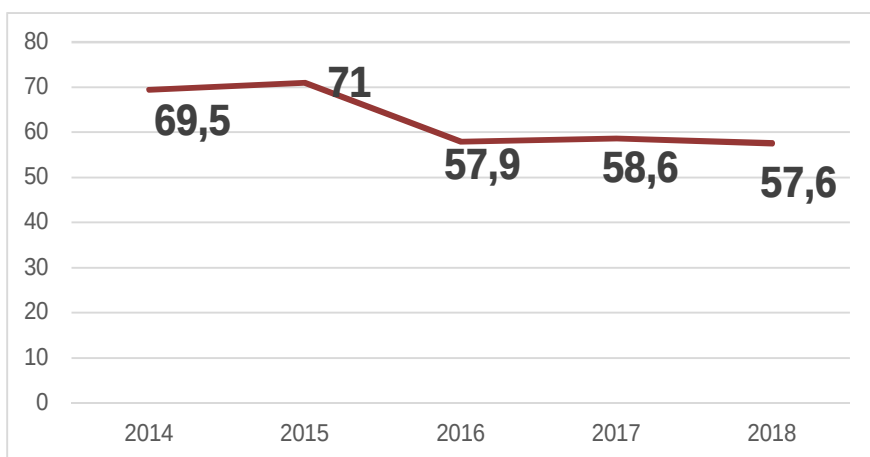
Pour chaque section du budget, voilà les principales données agrégées à retenir :



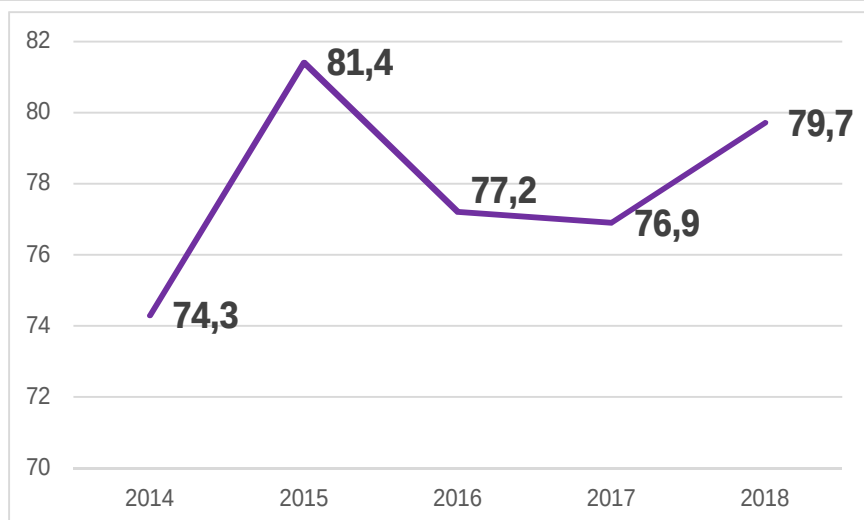
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 388,2 millions d'euros, en légère progression de 0,5% soit 1,8 millions d'euros de plus, par rapport à 2017. La DGF ne baisse plus mais le dynamisme des recettes, par ailleurs, est très faible.



Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 332,2 millions d'euros, en diminution de 0,8 % soit 2,8 millions d'euros en moins. C'est le résultat d'une gestion vertueuse où chaque ligne de dépense a été passée au crible. Pour la première fois depuis de très nombreuses années, le Département peut inscrire des dépenses sociales globales de fonctionnement en retrait de 1 300 000 €.



Les recettes d'investissement s'élèvent à 57,6 millions d'euros et prévoient, outre une épargne renforcée de plus de 8,9 %, à 56 millions d'euros, une autorisation d'emprunt de 42 millions d'euros, en baisse de 4,8 %, afin de maîtriser l'endettement de la collectivité.



Les dépenses d'investissement s'élèvent à 79,7 millions d'euros, niveau qui place la collectivité dans le peloton de tête des Départements à ce titre. La part de l'investissement au sein du budget sera de plus de 25%, avec des projets en maîtrise d'œuvre directe bénéficiant d'abondements budgétaires importants.

Un Département qui décide de conserver ses finances dans le « vert » dans la durée, pour investir massivement, malgré toutes les contraintes qu'il doit affronter.

Une visibilité assurée jusqu'en 2020, sous réserve des impacts du nouveau Pacte Financier du Gouvernement

Un budget 2018 conforme à la Prospective 2020:

- Prudence sur l'évolution des recettes d'exploitation, et pas de hausse d'impôts
- Maîtrise forte des dépenses d'exploitation, avec une évolution inférieure à +1 % l'an.
- Une épargne fragilisée mais qui couvre correctement le remboursement de la dette fin 2020 (plus de 50 M€)
- Investissements nouveaux portés à 80 000 000 € par an (reviendraient à 75 M€ en 2020), qui pèsent toujours pour 25 % du budget fin 2020.
- Capacité de désendettement dégradée mais « correcte » fin 2020, à 6,2 ans

Plan Vosges

>>>> Ambitions 2021



Présentation du budget 2018 par
enjeux et thématiques du
Plan Vosges Ambitions 2021

LES ENJEUX :

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

QUALITE DE VIE DES VOSGIENS

LES EQUILIBRES TERRITORIAUX

SERVICES SUPPORTS

LES THEMATIQUES :

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

- ☞ Renforcer la marque Vosges.
- ☞ Economie : Soutenir le tissu industriel et garantir la solidarité économique du territoire.
- ☞ Agriculture et forêt : Privilégier l'installation des exploitants et la diversification agricole et faire de la forêt une véritable ressource économique.
- ☞ Tourisme : Fidéliser les clientèles touristiques de notre territoire.
- ☞ Jeunesse : Donner à tous les jeunes Vosgiens les atouts pour construire leur avenir dans le département.
- ☞ Rendre accessibles le sport et la culture au plus grand nombre.

QUALITE DE VIE DES VOSGIENS

- ☞ Garantir un maillage territorial des collèges pour une offre éducative équilibrée.
- ☞ Privilégier le maintien à domicile des personnes dépendantes grâce à un maillage territorial des services.
- ☞ Renforcer la prévention et développer la qualité de prise en charge des situations d'enfants dans une logique de parcours.
- ☞ Les transports : faciliter les déplacements.
- ☞ Veiller au maintien de la qualité et de l'efficacité du Service Départemental d'Incendie et de Secours.
- ☞ L'environnement.

EQUILIBRES TERRITORIAUX

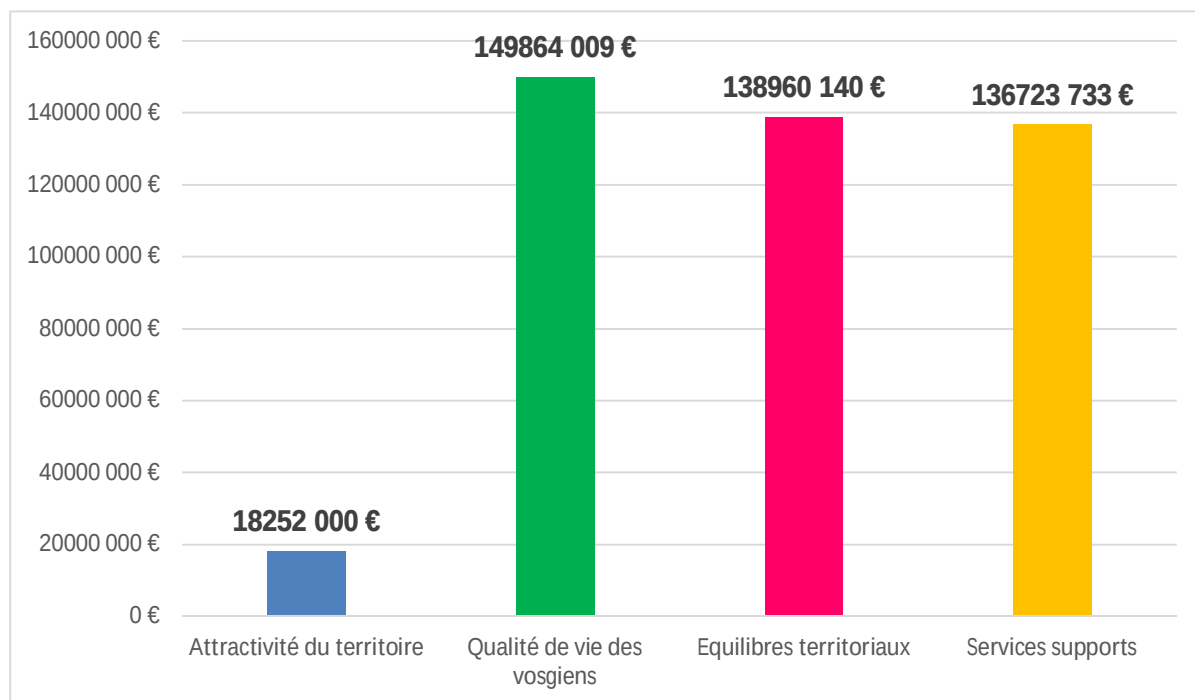
- ☞ L'appui aux territoires.
- ☞ Développer les infrastructures et les équipements numériques pour tous.
- ☞ Garantir une offre d'insertion et prévenir la précarité.
- ☞ Garantir un niveau de qualité et de performance homogène du réseau routier et réaliser des projets à vocation sécuritaire.
- ☞ Rationaliser le patrimoine et mutualiser l'ensemble des bâtiments des services au public.

SERVICES SUPPORTS

- ☞ Les ressources humaines.
- ☞ Le système d'information.
- ☞ L'organisation et l'intendance.
- ☞ La dette.

BUDGET 2018 : 445 807 530 €

REPARTITION DU BUDGET PAR ENJEU DU PLAN VOSGES

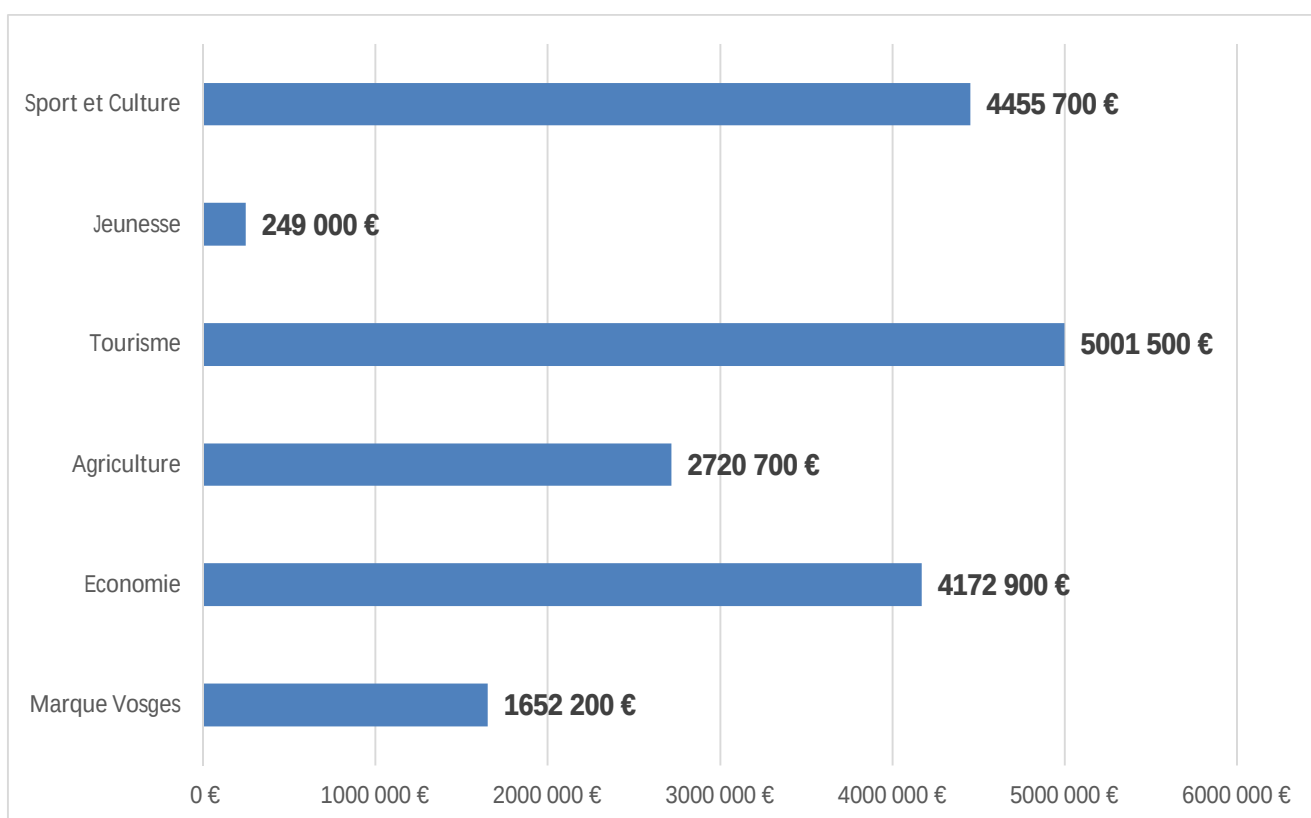


Par ailleurs, un crédit de 2 007 648 € est affecté aux dépenses imprévues. (1 500 000 € en exploitation et 507 648 € en investissement).

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

18 252 000 €
(+ 2,5 % / 2017)

REPARTITION BUDGETAIRE PAR THEMATIQUE AU SEIN DE L'ENJEU ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE



Renforcer la marque Vosges **1 652 200 €**

Action 1 : Les campagnes partenariales « Je vois la vie en Vosges »

205 200 €

En exploitation
(- 5,7 %)

▪ Objectifs visés par l'action :

- Renforcer la marque Vosges par des campagnes de notoriété sur des médias à forte audience, et répondre notamment aux objectifs de développement du tourisme, de recherche d'investisseurs, de renforcement de l'esprit territorial ;
- Concevoir les outils et supports de communication nécessaires à ce déploiement ;
- Initier et engager des communications communes avec le territoire ;
- Monter des partenariats pour stabiliser la quote-part financière de la Collectivité et faire jouer aux fonds publics leur rôle d'effet levier.

Action 2 : L'événementiel au service de l'attractivité du territoire

199 000 €

En exploitation
(+ 2 %)

▪ Objectifs visés par l'action :

- Déterminer une politique événementielle au service de l'activité touristique et de la notoriété des Vosges en créant et/ou en soutenant des événementiels qui mettent en avant l'identité vosgienne.

Action 3 : les outils de fonctionnement du service presse

3 000 €

En exploitation
(- 70 %)

▪ Objectifs visés par l'action :

- Donner les moyens au service presse de s'adresser de manière ciblée aux journalistes, de disposer de fichiers qualifiés, de suivre les retours des opérations mises en place, de réaliser et diffuser une revue de presse.

Action 4 : les supports de communication (hors publications)

15 000 €

En exploitation
(0 %)

▪ Objectifs visés par l'action :

- Donner de la visibilité immédiate à la Collectivité et ainsi concourir à l'animation du territoire.

Action 5 : Les plans médias (hors publications)

60 000 €

En exploitation
(- 67,6 %)

▪ Objectifs visés par l'action :

- Valoriser les actions et les missions de la Collectivité à travers des plans médias ;
- Maîtriser le contenu du message diffusé ;
- Accompagner les opérations de communication et les prises de parole.

Action 6 : Le digital

30 000 €

*En exploitation
(0 %)*

▪ Objectifs visés par l'action :

- Réaliser des sites web ;
- Créer des applis mobiles ;
- Déployer une vraie stratégie sur les réseaux sociaux ;
- S'adapter aux nouvelles pratiques des usagers dans un univers en perpétuelle évolution.

Action 7 : Le conseil en communication

14 500 €

*En exploitation
(- 27,5 %)*

▪ Objectifs visés par l'action :

- Se doter d'un professionnel qualifié et aguerri qui apporte, par son savoir-faire, une vraie plus-value en termes de stratégie et de création.

Action 8 : Les publications

285 000 €

*En exploitation
(- 7,5 %)*

▪ Objectifs visés par l'action :

- Editer des publications.

Action 9 : Les objets publicitaires

15 000 € (Budget Vosges Développement)

*En exploitation
(+ 50 %)*

▪ Objectifs visés par l'action :

- Disposer d'objets publicitaires aux couleurs de « Je Vois la Vie en Vosges » et du concept marketing FORê l'Effet Vosges®, afin d'accompagner les actions de communication (diffusion lors des accueils presse, des salons, de l'accueil d'investisseurs potentiels et de tout public VIP).

Action 10 : Les relations presse

34 200 € (Budget Vosges Développement)

*En exploitation
(- 5 %)*

▪ Objectifs visés par l'action :

- Démarcher les médias nationaux et internationaux et accueillir ou inviter en reportage des journalistes pour la réalisation et la diffusion de sujets sur les Vosges. Actions partenariales avec le Massif des Vosges, la Région et les socioprofessionnels ;
- Sélectionner les médias les plus intéressants en fonction de l'adéquation entre sujets, lignes rédactionnelles, publics visés. Une attention particulière est portée aux sociétés de production et de tournage.

Action 11 : Les campagnes publicitaires

410 000 € (Budget Vosges Développement)

*En exploitation
(+ 215,4 %)*

▪ Objectifs visés par l'action :

- Promouvoir les atouts du territoire (économie, tourisme, cadre de vie, innovation et savoir-faire...) dans les supports concernés (en adéquation avec nos publics), au travers l'élaboration de plans-médias (achat d'espaces publicitaires) ;

- Dans le cadre du plan marketing sont notamment valorisés le tourisme, le bien-être et le concept FORê L'effet Vosges (ex : encartage de tiré(s) à part dans la presse féminine), les sports de pleine nature et le cyclotourisme....

**Action 12 : Les éditions touristiques et
de promotion des savoir-faire**

85 000 € (Budget Vosges Développement)

En exploitation

(- 57 %)

▪ Objectifs visés par l'action :

- Réaliser des éditions pour la promotion touristique des Vosges et des savoir-faire du territoire ;
- Renforcer l'attractivité du territoire par l'édition d'un guide touristique dédié aux Vosges, conçu sur appel à projet en partenariat avec un éditeur spécialisé et détenteur d'une collection de guides touristiques, cette publication sera disponible et référencée dans un maximum de points de ventes (librairies, grandes surfaces culturelles, hypermarchés, maisons de presse, librairies on line en France et dans les pays francophones (Luxembourg, Belgique, Suisse).

**Action 13 : La participation aux salons
et évènementiels d'affaires**

98 000 € (Budget Vosges Développement)

En exploitation

(- 38 %)

▪ Objectifs visés par l'action :

- Promouvoir les atouts économiques et touristiques vosgiens par une présence sur les salons « grand public » et professionnels, se tenant sur les marchés identifiés comme prioritaires, ou concernant les filières emblématiques du territoire.

Action 14 : Contribution à Vosges Télévision

840 500 €

En exploitation

(0%)

▪ Objectifs visés par l'action :

Dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens conclu jusqu'à la fin de l'année 2016 :

- Rendre compte de la vie locale ;
- Valoriser les initiatives locales ;
- Participer au développement de l'identité du territoire ;
- Renforcer la démocratie locale via une expression pluraliste.

TOTAL

1 652 200 €

En exploitation

(- 8,1 %)

(Et 642 200 € sur le Budget Annexe Vosges Développement)

Economie : Soutenir le tissu industriel et garantir la solidarité économique du territoire **4 172 900 €**

Action 1 : Favoriser et faciliter l'implantation de projets industriels

*(50 000 € sur le Budget Annexe Vosges Développement)
(- 37,5 %)*

▪ Objectifs visés par l'action :

- Poursuivre la détection de projets d'implantation en conduisant des actions de promotion et de prospections exogènes ;
- Répondre à des cahiers des charges d'investisseur en mettant en avant l'offre Vosges et ses atouts concurrentiels ;
- Accompagner les investisseurs et faciliter leur implantation dans les Vosges.

Action 2 : Aides à l'immobilier économique

712 000 €

(- 29,7 %)

*22 000 € en exploitation
690 000 € en investissement*

▪ Objectifs visés par l'action :

- Apporter au titre de la « solidarité des territoires » aux collectivités locales et leur groupement un appui et une ingénierie afin de favoriser et faciliter le développement du tissu économique local.

Action 3 : Favoriser le développement des entreprises vosgiennes et pérenniser leurs activités et emplois

610 000 €

(-53,7 %)

*240 000 € en exploitation
370 000 € en investissement*

▪ Objectifs visés par l'action :

- Maintenir le tissu existant, en pérennisant des activités et des emplois ;
- Contribuer au développement des filières emblématiques ;
- Rendre le territoire attractif pour les jeunes en termes de possibilité d'emploi dans des entreprises vosgiennes.

Action 4 : Infrastructures départementales

797 000 €

(- 51,9 %)

*627 000 € en exploitation
170 000 € en investissement*

▪ Objectifs visés par l'action :

- Encourager le développement économique ;
- Favoriser l'implantation d'entreprises sur les 4 parcs d'activités Cap Vosges ;
- S'appuyer sur l'aéroport Epinal Mirecourt, équipement structurant et véritable atout pour le développement économique.

Subvention d'équilibre Budget Annexe Vosges Développement

2 053 900 €

(- 3,1 %)

TOTAL

4 172 900€

(- 31,7 %)

*2 942 900 € en exploitation
1 230 000 € en investissement*

👉 Agriculture et forêt : Privilégier l'installation des exploitants et la diversification agricole et faire de la forêt une véritable ressource économique
2 720 700 €

Action 1 : Valorisation des productions locales

0 €

(10 000 € sur le Budget Annexe Vosges Développement)

(- 77,8 %)

▪ Objectifs visés par l'action/le dispositif :

- Poursuivre le plan de sauvegarde de l'arnica sur les Hautes Vosges ;
- Développer la ressource qui est un débouché économique ;
- Analyser et valoriser des principes actifs de l'arnica du Markstein
- Donner des perspectives économiques aux cueilleurs, producteurs et transformateurs et répondre à la forte demande.

Action 2 : Maintenir un service de diagnostic en santé animale performant

422 700 €

En exploitation

(- 27,5 %)

▪ Objectifs visés par l'action :

- Mener une politique sanitaire active afin de soutenir l'élevage vosgien et renforcer sa compétitivité tout en intervenant sur un maillon essentiel de la santé publique.

Action 3 : Partenariat avec les organisations agricoles

105 000 €

En exploitation

(+ 10,5 %)

▪ Objectifs visés par l'action :

- Etablir un partenariat, financier ou non, avec des organisations agricoles reconnues autour de priorités départementales en matière agricole ;
- Soutenir financièrement certaines actions d'organisations agricoles ;
- Impulser des actions nouvelles sur les thématiques qui seront retenues avec nos partenaires, en unissant nos moyens afin de renforcer notre efficacité.

Action 4 : Appui aux agriculteurs

1 460 500 €

(+ 2,7 %)

70 500 € en exploitation

1 390 000 € en investissement

▪ Objectifs visés par l'action :

- Soutenir les investissements des agriculteurs, lors de leur installation et du développement de leur activité ;
- Valoriser les équipements spécifiques à la zone de montagne ;
- Reconnaître les contraintes et les spécificités de l'agriculture de montagne ;
- Favoriser les circuits courts en particulier dans la restauration collective ;
- Soutenir les industries agroalimentaires et les scieries.

Action 5 : Aménagements fonciers**643 000 €**

2 000 € en exploitation
641 000 € en investissement
(- 5,1%)

▪ Objectifs visés par l'action :

- Réaliser une opération d'aménagement du territoire bénéficiant aux propriétaires, aux exploitants et à la commune.

Action 6 : La forêt**89 500 €**

(+ 5,3 %)
49 500 € en exploitation
40 000 € en investissement

▪ Objectifs visés par l'action :

- Poursuivre la valorisation du site départemental de Tignécourt ;
- Participer à la réduction du morcellement de la forêt privée ;
- Améliorer la qualité de vie des vosgiens en participant à la réouverture des paysages.

TOTAL**2 720 700 €**

(- 4,9 %)
649 700 € en exploitation
2 071 000 € en investissement

(Et 10 000 € sur le Budget Annexe Vosges Développement)

Tourisme : Fidéliser les clientèles touristiques de notre territoire 5 001 500 €

Action 1 : Schéma départemental de développement touristique **270 000 €**
(+ 40,6 %)

*100 000 € en exploitation
170 000 € en investissement*

▪ Objectifs visés par l'action :

- Mettre en œuvre la politique touristique départementale, concrétisée au travers de son Schéma départemental de développement touristique 2013-2017 ;
- Structurer et adapter l'offre touristique aux impératifs du marché d'aujourd'hui et de demain ;
- Réussir la promotion et la mise en marché de la destination Vosges ;
- Définir l'organisation touristique efficiente pour les Vosges.

Action 2 : Soutien aux projets touristiques publics **530 000 €**
(+ 2,7 %)

*30 000 € en exploitation
500 000 € en investissement*

▪ Objectifs visés par l'action :

- Accompagner les projets touristiques des territoires dans le cadre de la compétence « solidarité territoriale » du département ;
- Améliorer et développer l'offre touristique vosgienne en soutenant les filières prioritaires ;
- Mettre en cohérence les politiques de développement touristique des territoires avec les objectifs du Schéma départemental de développement touristique ;
- Orienter l'offre Vosges vers les clientèles cibles Famille et Nature.

Action 3 : Projets touristiques privés **581 500 €**
En investissement
(- 19,8 %)

▪ Objectifs visés par l'action :

- Poursuivre les efforts en matière de qualité d'offre touristique ;
- Aider au maintien du tissu touristique économique départemental ;
- Conforter les emplois touristiques (reprise, appui financier...).

Action 4 : Politique touristique du Massif**3 620 000 €***(+ 418,6 %)**60 000 € en exploitation**3 560 000 € en investissement**(70 000 € sur le Budget Annexe Vosges développement)*▪ Objectifs visés par l'action :

- Conforter la politique touristique du massif qui constitue le pilier de l'économie touristique vosgienne ;
- Asseoir l'image des Vosges à son massif.

Action 5 : Ingénierie touristique**0 €***En exploitation**(59 000 € sur le Budget Annexe Vosges Développement)**(0%)*▪ Objectif visé par l'action :

- Conforter la politique touristique départementale au travers des missions d'ingénierie de la régie Vosges développement.

TOTAL**5 001 500 €***(+ 134,7 %)**190 000 € en exploitation**4 811 500 € en investissement**(Et 129 000 € sur le Budget Annexe Vosges Développement)*

Jeunesse : Donner à tous les jeunes Vosgiens les atouts pour construire leur avenir dans le département

249 000 €

Action 1 : Conforter le dispositif « Jeunes Prêts à Bosser »

224 000 €

En exploitation
(- 26,6 %)

▪ Objectifs visés par l'action :

- Confirmer la vocation « bouclier anti RSA » de l'action en coachant les jeunes demandeurs d'emploi de 17 à 30 ans, dont certains sont déjà bénéficiaires du RSA, vers l'accès à l'emploi, la formation, la mobilité et l'autonomie ;
- Permettre à ces jeunes d'acquérir de l'autonomie en matière de mobilité, de logement et de d'emploi ;
- Inculquer à ces jeunes les codes du monde de l'entreprise, la culture d'entreprise et éventuellement l'envie d'entreprendre ;
- Lutter contre le départ des jeunes du Département des Vosges ;
- Renforcer l'accompagnement des jeunes socialement décrochés dans le cadre des compétences du Conseil départemental (jeunes majeur, FAIJ professionnel) ;
- Construire des partenariats avec les étudiants, les écoles et centres de formation des Vosges ;
- Permettre à des jeunes vosgiens en mode projet de trouver une porte ouverte.

Action 2 : Soutenir l'accès à l'emploi pour les publics en difficulté

25 000 €

En exploitation
(- 50 %)

▪ Objectifs visés par l'action :

- Auditer les 450 Travailleurs Indépendants (TI) bénéficiaires du RSA auprès de la Direction de l'Attractivité des Territoires, en lien et avec l'appui de la Direction de l'Action Sociale Territoriale, qui sera chargée de l'instruction de la demande de RSA, et de la mise à jour des données administratives et comptables de la situation du TI avant convocation auprès du Service Emploi et Insertion Professionnelle.
- Une fois le diagnostic de l'activité réalisé, élaborer un contrat d'engagement réciproque (CER) afin de fixer des objectifs, et de s'assurer par un suivi régulier de la compréhension et de la réalisation de ces derniers. Le contrat aura une valeur de 12 mois maximum (6 mois renouvelables), sauf situation exceptionnelle.
- Suivre et accompagner les TI dans des CER de type :
 - 1.« Développement de l'activité ». L'accompagnement sera centré sur un appui à leur fonction de chef d'entreprise, sur un apport de compétence humaine, de conseils et d'ingénierie sur le plan économique et éventuellement financier, sur la mise en place d'actions correctives, etc...
 - 2.« Diversification par le salariat ». L'accompagnement sera basé sur une recherche de solutions complémentaires afin de pouvoir sortir du régime de l'allocation.
 - 3.« Cessation d'activité et réorientation du projet professionnel ». L'accompagnement proposera une aide à la cessation par l'appui aux démarches administratives et un travail sur la construction d'un nouveau projet professionnel.
- Les autres TI seront orientés en « Accompagnement social », si l'insertion professionnelle ne semble pas ou plus être une priorité. L'accompagnement sera alors mené par un travailleur social du PDS.
- Déterminer une règle du jeu claire et efficace concernant l'engagement pour les TI BrSA de rendre l'activité rentable après 3 ans d'activité.

TOTAL

249 000 €

En exploitation
(- 29,9 %)

 **Rendre accessibles le sport et la culture
au plus grand nombre
4 455 700 €**

Action 1 : Lecture publique

314 200 €

(+ 2,9 %)

135 700 € en exploitation

178 500 € en investissement

▪ Objectifs visés par l'action :

Objectifs inscrits au sein du schéma départemental de la lecture publique :

- Accompagner l'évolution des bibliothèques/médiathèques du territoire pour les rendre attractives et leur permettre de toucher un public plus large ;
- Favoriser la mise en réseau des acteurs du territoire ;
- Favoriser l'accès à la lecture de publics spécifiques.

Action 2 : Sauvegarde et rayonnement du patrimoine écrit vosgien

80 400 €

(+ 1,8 %)

47 400 € en exploitation

33 000 € en investissement

▪ Objectifs visés par l'action :

- Garantir de bonnes conditions de conservation des archives ;
- Optimiser la collecte d'archives ;
- Favoriser l'accès des archives au public le plus large ;
- Accompagner les collectivités locales dans la conservation et la valorisation de leur patrimoine.

Action 3 : Sites culturels départementaux

613 000 €

(-1,7 %)

339 000 € en exploitation

274 000 € en investissement

▪ Objectifs visés par l'action :

- Rendre accessibles les sites culturels du Département à un public le plus diversifié en développant les actions de médiation ;
- Participer à la formation et l'épanouissement de tous les publics, et en particulier des publics scolaires ;
- Faire des sites culturels du Département un levier d'attractivité du Département.

**Action 4 : Appui aux acteurs locaux pour
le développement culturel du territoire**

868 500 €

(- 19,4 %)

788 500 € en exploitation

80 000 € en investissement

▪ Objectifs visés par l'action :

- Accompagner le développement des projets artistiques et culturels du département ;
- Mettre en réseau les acteurs culturels du territoire et favoriser la structuration de l'offre culturelle ;
- Elargir les publics ;
- Mettre en œuvre le schéma départemental des enseignements artistiques.

Action 5 : Sport**1 662 000 €***(+ 7,8 %)**1 229 000 € en exploitation**433 000 € en investissement*▪ Objectifs visés par l'action :

- Favoriser l'accès au sport au plus grand nombre en structurant l'offre sportive ;
- Encourager le sport amateur de haut niveau ;
- Utiliser le sport comme un levier d'attractivité et de cohésion sociale.

Action 6 : Jeunesse**634 600 €***En exploitation**(- 6,1 %)*▪ Objectifs visés par l'action :

- Garantir l'épanouissement des jeunes vosgiens sur le territoire ;
- Contribuer à l'attractivité du territoire.

Action 7 : Animation des territoires via le milieu associatif**283 000 €***(+ 2,9 %)**263 000 € en exploitation**20 000 € en investissement*▪ Objectifs visés par l'action :

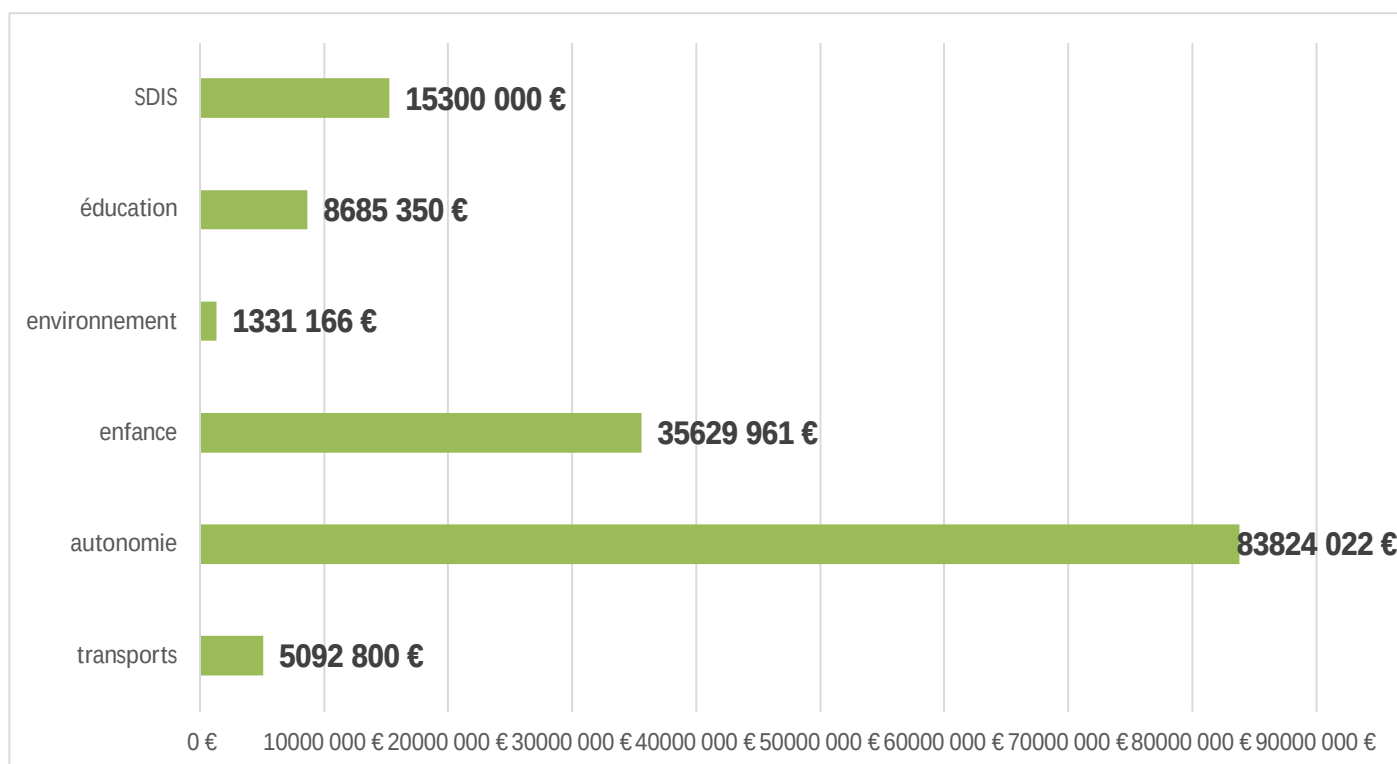
- Garantir l'épanouissement des Vosgiens ;
- Favoriser l'animation et le lien social sur le territoire ;
- Contribuer à l'attractivité du territoire.

TOTAL**4 455 700 €***(- 2,67 %)**3 437 200 € en exploitation**1 018 500 € en investissement*

QUALITE DE VIE DES VOSGIENS

149 864 009 €
(-1,8% / 2017)

REPARTITION BUDGETAIRE PAR THEMATIQUE AU SEIN DE L'ENJEU QUALITE DE VIE DES VOSGIENS



Garantir un maillage territorial des collèges pour une offre éducative équilibrée **8 685 350 €**

Action 1 : assurer le fonctionnement matériel des collèges

4 632 800 €

*En exploitation
(-12,6 %)*

▪ Objectifs visés par l'action :

- Accorder aux collèges les moyens financiers et matériels nécessaires en vue d'offrir aux élèves les meilleures conditions de réussite et d'épanouissement.

Action 2 : favoriser la réalisation d'actions éducatives dans les collèges et les écoles

172 050 €

*En exploitation
(+ 6,7 %)*

▪ Objectifs visés par l'action :

- Encourager l'ouverture des établissements scolaires sur leur environnement et contribuer à la réussite des élèves, à leur épanouissement et à leur sensibilisation aux enjeux sociétaux ;
- Accroître l'efficacité des actions et l'optimisation des crédits mobilisés dans le cadre d'un dispositif d'appels à projets garant d'une exigence pédagogique ;
- Accompagner les établissements qui souhaitent s'engager dans des démarches de développement durable.

Action 3 : déployer le numérique dans les collèges publics

2 745 500 €

(+ 42,5 %)

670 000 € en exploitation

2 075 500 € en investissement

▪ Objectifs visés par l'action :

- Mener une politique volontariste pour développer l'équipement numérique des collèges publics en suivant les évolutions technologiques pour favoriser les apprentissages ;
- Garantir des infrastructures réseaux de qualité et déployer le wifi pour permettre l'utilisation d'équipements mobiles ;
- Assurer la mise à disposition d'un Environnement Numérique de Travail aux collèges vosgiens.

Action 4 : offrir une restauration de qualité sur l'ensemble du territoire

294 500 €

(+ 4,1 %)

94 500 € en exploitation

200 000 € en investissement

▪ Objectifs visés par l'action :

- Harmoniser la qualité de la restauration scolaire, suite à la mise en place en 2014 de la tarification unique sur l'ensemble des collèges ;
- Favoriser la transformation de produits frais et l'approvisionnement local.

Action 5 : accompagner les collèges publics pour la réalisation de travaux **300 000 €**

(0 %)

170 000 € en exploitation

130 000 € en investissement

▪ Objectifs visés par l'action :

- Permettre aux collèges publics de réaliser des travaux de réfection des locaux ;
- Financer la quote-part du Département relative à la réalisation de travaux dans les cités scolaires.

**Action 6 : Assurer la poursuite du financement des 3 Centres d'Information
et d'Orientation départementaux dans la période transitoire préalable
à leur transformation en CIO d'État**

90 500 €

En exploitation

(- 17,7 %)

▪ Objectifs visés par l'action :

- Assurer la poursuite du financement des 3 CIO départementaux dans la période transitoire préalable à leur transformation en CIO d'État.

Action 7 : assurer l'équipement des collèges publics

400 000 €

En investissement

(0 %)

▪ Objectifs visés par l'action :

- Permettre aux collèges de disposer des équipements indispensables en matière de pédagogie, d'administration et pour l'accomplissement des missions des agents des collèges ;
- Harmoniser l'équipement des collèges tout en veillant à la prise en compte de critères de sécurité, d'ergonomie... ;
- Généraliser la procédure d'achats directs par le Département afin d'optimiser les crédits dans le cadre d'une procédure d'achat groupé et récupérer la TVA correspondante.

Action 8 : assurer l'équipement des collèges privés

50 000 €

En investissement

(-87,5 %)

▪ Objectifs visés par l'action :

- Offrir à tous les collégiens les meilleures conditions de réussite et d'épanouissement ;

TOTAL

8 685 350 €

(+1,4 %)

5 829 850 € en exploitation

2 855 500 € en investissement

**☞ Privilégier le maintien à domicile des personnes
dépendantes grâce à un maillage territorial des services
83 824 022 €**

Action 1 : Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) 33 323 000 €

En exploitation

(- 5,3 %)

▪ Objectifs visés par l'action :

- Prendre en compte le surcoût des dépenses liées à la dépendance des personnes âgées à domicile ou en établissement, en application de la loi instaurant cette prestation en nature et des modalités d'application fixées par la réglementation.

**Action 2 : Prestation de Compensation du Handicap
et Allocations Compensatrices**

9 302 000 €

En exploitation

(- 4 %)

▪ Objectifs visés par l'action :

- Permettre aux personnes en situation de handicap de faire face aux surcoûts, et notamment pouvoir financer une aide humaine (pour la PCH et l'ACTP), des aides techniques, un aménagement du domicile, etc. (pour la PCH) ;
- Appliquer, dans le cadre de la réglementation en vigueur, les décisions de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) qui est décisionnaire pour ces prestations.

**Action 3 : Aide Sociale Générale et aide à l'investissement
pour les établissements habilités à l'aide sociale**

36 792 264 €

(- 9,4 %)

32 169 700 € en exploitation

4 622 564 € en investissement

▪ Objectifs visés par l'action :

- Répondre aux besoins des personnes âgées ou en situation de handicap à domicile par une participation au financement d'une aide à domicile pour les tâches ménagères ;
- Permettre l'accès aux établissements habilités à l'aide sociale des personnes âgées ou en situation de handicap qui ne peuvent faire face aux coûts d'hébergement (y compris avec l'aide de leurs obligés alimentaires pour les personnes âgées) ;
- Soutenir les opérations de modernisation des locaux des établissements habilités à l'aide sociale par un financement en investissement pour permettre un hébergement de qualité, adapté à la demande, répondre aux normes en matière de sécurité et d'hygiène, limiter l'augmentation du prix de journée à la charge du résident ou de l'aide sociale départementale.

Action 4 : Accompagnement des personnes en situation de handicap par des services spécialisés

1 600 000 €

En exploitation
(+ 1,1 %)

▪ Objectifs visés par l'action :

- Permettre une action de soutien aux familles quand un handicap a été suspecté, décelé ou signalé chez leur enfant ou un accompagnement spécialisé pour les adultes en situation de handicap et vivant à domicile ;
- Développer les alternatives à l'accueil en établissements d'hébergement ;
- Permettre la réalisation des projets de vie lorsque les personnes en situation de handicap souhaitent rester à leur domicile.

Action 5 : Centre Locaux d'Information et de Coordination

0 €

En exploitation

Cette action ayant été internalisée en 2016, aucun crédit n'est à prévoir au sein de cette thématique.

Action 6 : Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

735 000 €

En exploitation
(+ 2,8 %)

▪ Objectifs visés par l'action :

- Permettre le fonctionnement de la MDPH des Vosges instituée par la loi du 11 février 2005 : le Département, membre de droit du Groupement d'Intérêt Public-MDPH contribue par le versement d'une part contributive en espèces, au fonctionnement de la MDPH ;
- Reverser la dotation de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) pour le fonctionnement de la MDPH.

Action 7 : MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie)

774 870 €

(+ 8,2 %)

769 870 € en exploitation

5 000 € en investissement

▪ Objectifs visés par l'action :

- Optimiser l'utilisation des services médico-sociaux et sanitaires destinés aux personnes âgées ;
- Améliorer le soutien à domicile pour éviter des entrées en établissements non indispensables.

Action 8 : Frais de formation

56 000 €

En exploitation
(+ 3,7 %)

▪ Objectifs visés par l'action :

- Organiser des formations mutualisées pour optimiser les coûts de revient et permettre des échanges entre les participants appartenant à des structures différentes, financées par le Département ;
- Améliorer la qualité de l'aide et de l'accompagnement à domicile ou chez des particuliers agréés au titre de l'accueil familial.

Action 9 : Prestations de soutien à domicile (PSAD)

9 000 €

En exploitation
(- 35,7 %)

▪ Objectifs visés par l'action :

- Développer des alternatives à l'établissement ;
- Permettre aux personnes en situation de handicap ne relevant ni de l'aide-ménagère au titre de l'aide sociale, ni de la PCH, de disposer de quelques heures d'aide à domicile par mois pour consolider une autonomie fragile (soit en relais d'un SAVS, soit en sortie d'établissement) ;
- Permettre aux personnes accueillies chez des particuliers agréés au titre de l'accueil familial pour les personnes âgées ou handicapées, d'avoir une aide pour la réalisation de leurs démarches administratives.

Action 10 : Aide à l'adaptation du domicile et à l'acquisition de matériel spécifique pour les personnes âgées dépendantes ou en situation de handicap

112 500 €

En investissement
(- 38,2 %)

▪ Objectifs visés par l'action :

- Encourager le soutien à domicile en complément des dispositifs réglementaires existants.

Action 11 : Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

1 099 388 €

En exploitation
(- 15,3 %)

▪ Rappel de l'objectif visé par l'action :

La loi ASV a créé la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA). Présidée par le Président du Conseil départemental et Vice-Présidée par l'ARS, cette conférence est chargée d'établir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention pour les personnes âgées de 60 ans et plus et de répartir des financements.

Deux concours sont versés à ce titre par la CNSA aux Départements, l'un pour le financement des forfaits autonomie, l'autre pour les autres actions de prévention.

Ces concours sont versés en 2 fois, la première partie versée en mars représentant 70 % du prévisionnel, le solde étant versé fin septembre avec régularisation lorsque les crédits attribués au titre de l'exercice précédent n'ont pas été utilisés.

L'action comporte 2 volets pour son financement 2017 :

- **forfaits autonomie** : les crédits 128 302 € doivent être attribués par le biais de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) par le Département aux résidences autonomie (nouvelle dénomination foyers logements),
- **autres actions de prévention** : 669 173 € ont été inscrits en DM1/2016 pour tenir compte de la dotation versée par la CNSA pour conduire des actions d'amélioration de l'accès aux équipements et aides techniques individuelles, de développement d'actions de prévention par les Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD) et de mise en œuvre d'autres actions collectives de prévention.

A cela s'ajoutent, suite à la provision constituée en 2016 pour 500 000 € :

- 80 000 € pour le forfait autonomie,
- 420 000 € pour les autres actions de prévention.

Action 12 : Carte « mobilité inclusion » (CMI)

20 000 €

En exploitation

(0 %)

▪ Objectifs visés par l'action :

- Mise en œuvre de la loi.

TOTAL

83 824 022 €

(- 7 %)

4 740 064 € en investissement

79 083 958 € en exploitation

👉 Renforcer la prévention et développer la qualité de prise en charge des situations d'enfants dans une logique de parcours
35 629 961 €

Action 1 : Accueillir les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance **28 852 161 €**
(+ 8,4 %)
28 529 485 € en exploitation
322 676 € en investissement

- Objectifs visés par l'action :
 - Accueillir les mineurs confiés au Président du Conseil départemental dans le cadre d'une protection administrative ou judiciaire ;
 - Orienter ces jeunes, en fonction de leur profil dans les lieux les plus adaptés.

Action 2 : Accompagner les visites parents-enfants **100 000 €**
En exploitation
(0 %)

- Objectifs visés par l'action :
 - Financer l'intervention d'un service spécialisé dans la médiation familiale. Ce tiers assure un rôle de médiateur entre parents et enfant, dans un objectif de protection de l'enfance et à terme d'une amélioration des relations parents-enfant.

Action 3 : Aider les familles à domicile pour éviter le placement de leurs enfants **5 400 000 €**
En exploitation
(+ 17,7%)

- Objectifs visés par l'action :
 - Eviter les placements d'enfant en mettant en œuvre des mesures de protection à domicile.

Action 4 : Prévenir la marginalisation des adolescents et favoriser leur insertion **787 200 €**
En exploitation
(+2,4 %)

- Objectifs visés par l'action :
 - Faire intervenir des professionnels dans les quartiers dits « sensibles » ;
 - Soutenir l'insertion sociale et professionnelle des jeunes suivis par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance ;
 - Prévenir les risques de marginalisation des jeunes ;
 - Proposer aux adolescents et aux parents un lieu ressource concernant les conduites à risques des adolescents.

Action 5 : Accompagner les jeunes majeurs (ENVOL 88) **95 000 €**
En exploitation
(0 %)

- Objectifs visés par l'action :

- Apporter un soutien à des jeunes en grandes difficultés, issus pour la plupart de l'Aide Sociale à l'Enfance ;
- Eviter la dégradation de la situation fragilisée de certains jeunes et proposant un hébergement et un accompagnement temporaire afin de les rendre autonomes.

Action 6 : Soutenir la parentalité

100 000 €

En exploitation

(+7,6%)

▪ Objectifs visés par l'action :

Soutenir la parentalité en utilisant un support original, en l'occurrence des activités parents-enfants, s'inscrivant dans la durée et dans un accompagnement social global visant à :

- Resserrer des liens familiaux, et restaurer des relations parents enfants sereines ;
- Soutenir des parents dans l'éducation de leur enfant, et les amener à assumer pleinement et de façon autonome leurs fonctions parentales ;
- Créer une dynamique de groupe, afin de favoriser la socialisation de certaines familles isolées.

Action 7 : Développer la planification et l'éducation familiale

38 600 €

En exploitation

(-0 %)

▪ Objectifs visés par l'action :

- Proposer aux jeunes du département des consultations de planification familiale gratuitement (fourniture des médicaments, de la contraception, des examens biologiques et radiologiques) ;
- Faire des actions d'éducation à la vie sociale et affective.

Action 8 : Former les assistants maternels

86 000 €

En exploitation

(+ 1,2 %)

▪ Objectifs visés par l'action :

- Assurer la formation obligatoire des assistants maternels ;
- Rembourser les parents des frais supplémentaires occasionnés par cette formation.

Action 9 : Agréer les assistants maternels

150 000 €

En exploitation

(0%)

▪ Objectifs visés par l'action :

- Maintenir l'externalisation des visites à domicile (Association ADAVIE) concernant la délivrance de l'agrément aux personnes souhaitant devenir assistant maternel.

Action 10 : Rembourser les frais aux assistants maternels élus

à la Commission Consultative Paritaire Départementale (CCPD)

1 000 €

En exploitation

(0%)

▪ Objectifs visés par l'action :

- Permettre aux assistants maternels élus à la CCPD d'être remboursés de leurs frais de déplacement et de leur manque à gagner (puisque lorsqu'ils se rendent à cette commission, ils ne peuvent accueillir les enfants dont ils ont la garde).

**Action 11 : Maintenir l'aide aux vosgiens dans le besoin
(secours exceptionnels)**

20 000 €

En exploitation

(0 %)

▪ Objectifs visés par l'action :

- Aide extra-légale ayant un caractère exceptionnel : ces crédits sont réservés en priorité aux personnes ne disposant d'aucune ressource, et ne peuvent en principe être attribués qu'une seule fois dans l'année ;
- Ils peuvent être sollicités pour faire face à des difficultés exceptionnelles par toute personne devant faire face à une situation grave ou critique, soudaine et immédiate ;
- Ils peuvent également être demandés en cas d'événements particuliers (incendie, décès, ...) par les personnes ne pouvant bénéficier d'aucun autre dispositif.

TOTAL

35 629 961 €

(+9,4%)

35 307 285 € En exploitation

322 676 € en investissement

Les transports : faciliter les déplacements **5 092 800 €**

Action 1 : Les transports scolaires des élèves en situation de handicap **2 976 198 €**
En exploitation

- Objectifs visés par l'action :
 - Assurer la compétence du transport des élèves handicapés.

**Action 4 : la compensation financière du transfert de la compétence
« transports » à la Région** **2 116 602 €**
En exploitation

- Objectifs visés par l'action :
 - Assurer le financement du transfert de la compétence au profit de la Région.

L'action 1 dans son volet « transports scolaires », les actions 2 et 3 concernant respectivement les lignes interurbaines et les bourses aux élèves internes ont été supprimées, dans le cadre du transfert de ces compétences à la Région Grand Est.

TOTAL **5 092 800 €**
En exploitation
(+ 3,50 %)

**☞ Veiller au maintien de la qualité et de l'efficacité du
Service Départemental d'Incendie et de Secours
15 300 000 €**

Action 1 : Garantir la pérennité du modèle de secours vosgien

15 000 000 €

*En exploitation
(0%)*

▪ Objectifs visés par l'action :

- Maintenir la qualité et l'efficacité du service ;
- Mutualiser les moyens ;
- Maitriser les charges de gestion courante ;
- Maitriser les moyens opérationnels ;
- Maintenir l'engagement citoyen à travers le volontariat.

Action 2 : Soutien financier aux équipements du SDIS

300 000 €

*En investissement
(+ 100 %)*

▪ Objectifs visés par l'action :

- Maintenir le maillage territorial ;
- Refonder la politique bâtiminaire ;

TOTAL

15 300 000 €

(+ 1 %)

15 000 000 € en exploitation

300 000 € en investissement

L'environnement

1 331 876 €

Action 1 : Politique des Espaces Naturels Sensibles

506 000 €

(+ 4,73%)

390 000 € en exploitation

116 000 € en investissement

▪ Objectifs visés par l'action :

- Préserver et sauvegarder des sites et milieux naturels identifiés dans un inventaire basé sur 8 critères biologiques et 8 critères contextuels ;
- Inciter les porteurs de projets à initier des actions de préservation de sites en les démarchant et en les assistant ;
- Ouvrir les sites au public quand cela est possible ;
- Assurer la pérennité de la protection à long terme des sites grâce à une gestion par un organisme compétent en matière de préservation des milieux naturels.

Action 2 : Observatoire des milieux aquatiques

62 700 €

En exploitation

(- 35,92 %)

▪ Objectifs visés par l'action :

- Aider les collectivités dans leurs projets afin d'assurer une meilleure cohérence des actions menées et d'assurer une protection ciblée, adaptée et efficace des milieux aquatiques ;
- Lutter contre les inondations via l'adhésion à trois Etablissement Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) ;
- Encourager la restauration et l'entretien des cours d'eau et des zones humides, la continuité écologique ;
- Sensibiliser le public ;
- Réaliser des bilans et des états des lieux, travailler à l'amélioration de la connaissance de la qualité physique, chimique et biologique des milieux aquatiques.

Action 3 : Plan Paysage et Plan Abeilles

145 000 €

(+ 29,81 %)

26 000 € en exploitation

119 000 € en investissement

▪ Objectifs visés par l'action :

- Garantir la qualité du cadre de vie des Vosgiens ;
- Valoriser le capital nature du département ;
- Jouer un rôle de fédérateur et de coordinateur de l'ensemble des acteurs à travers l'Atlas des paysages.

Action 4 : SATESE et mission boues**27 000 €***En exploitation**(- 16,15 %)*▪ Objectifs visés par l'action :

- Aider les collectivités rurales qui ne bénéficient pas de moyens suffisants, au sens de l'INSEE, et qui ont un potentiel financier inférieur à 1,3 fois le potentiel financier moyen national par habitant, à exploiter correctement leurs installations de traitement des eaux usées ;
- Engager un partenariat avec l'organisme indépendant des producteurs de boues dont le but est d'assister les collectivités pour améliorer leurs filières de valorisation agricole des boues.

Action 5 : Lutte contre l'acidification des sols**0€**

Aucun crédit n'est proposé au Budget Primitif 2018 pour cette action.

Action 6 : Appui aux acteurs locaux œuvrant en matière de Développement Durable**252 000 €***(+ 7,71 %)**237 000 € en exploitation**15 000 € en investissement*▪ Objectifs visés par l'action :

- S'appuyer sur des relais locaux pour sensibiliser les vosgiens aux enjeux du développement durable et les amener sur la voie de la transition écologique ;
- Valoriser les projets innovants et diffuser les bonnes pratiques ;
- Améliorer la qualité des projets par l'expérimentation et l'innovation.

Action 7 : Actions de Développement Durable portées par la Collectivité**45 676 €***(- 19,58 %)**44 876 € en exploitation**800 € en investissement*▪ Objectifs visés par l'action :

- Améliorer l'exemplarité de la collectivité vis-à-vis du développement durable ;
- Dynamiser, fédérer et valoriser les acteurs : Trophées du Développement Durable, Vosges le plus beau est avenir,... ;
- Améliorer les pratiques internes et les politiques départementales par l'expérimentation et l'innovation.

Action 8 : Schéma d'Aménagement et de Gestion de la nappe des Grès du Trias Inférieur (SAGE GTI)**90 000 €***(- 52,63 %)**En investissement*▪ Objectifs visés par l'action :

- Atteindre un bon état quantitatif de la nappe des GTI ;
- Mettre en place un SAGE sur l'ouest du département des Vosges, qui est un document de planification locale de la gestion de l'eau (opposable aux tiers) réalisé sous l'égide de la Commission Locale de l'Eau ;
- Choisir une stratégie pour endiguer la baisse de la nappe des GTI, avec les solutions à mettre en œuvre ;
- Réaliser un schéma directeur sur le périmètre du SAGE ;
- Lancer une concertation autour de la réalisation du SAGE afin d'aboutir à un document partagé.

Action 9 : Partenariat avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine **150 000 €**
 (+ 25%)
En investissement

- Objectifs visés par l'action :
 - Réaliser des études permettant de déterminer le contexte foncier, ainsi que la nature et le coût des travaux nécessaires à une remise en état du site et à sa valorisation ;
 - Remettre en état de gestion, d'entretien des terrains (démolition, remblaiement, paysagement, conservation de bâtiments et ouvrages, mise en sécurité de sites,...).

Action 10 : Compensation financière liée à la compétence déchets **43 000 €**
 (/)
En exploitation

- Description du dispositif chiffré :
 Dans le cadre du transfert de la compétence « planification de la prévention et de la gestion des déchets » (article 133V de la Loi NOTRe), le Département des Vosges doit verser annuellement une compensation à la Région.
 Cette somme sera versée dès l'émission, par la Région, d'un titre de recettes depuis 2017, au plus tard le 30 juin de chaque année.

Action 11 : Economie circulaire **10 500 €**
En exploitation

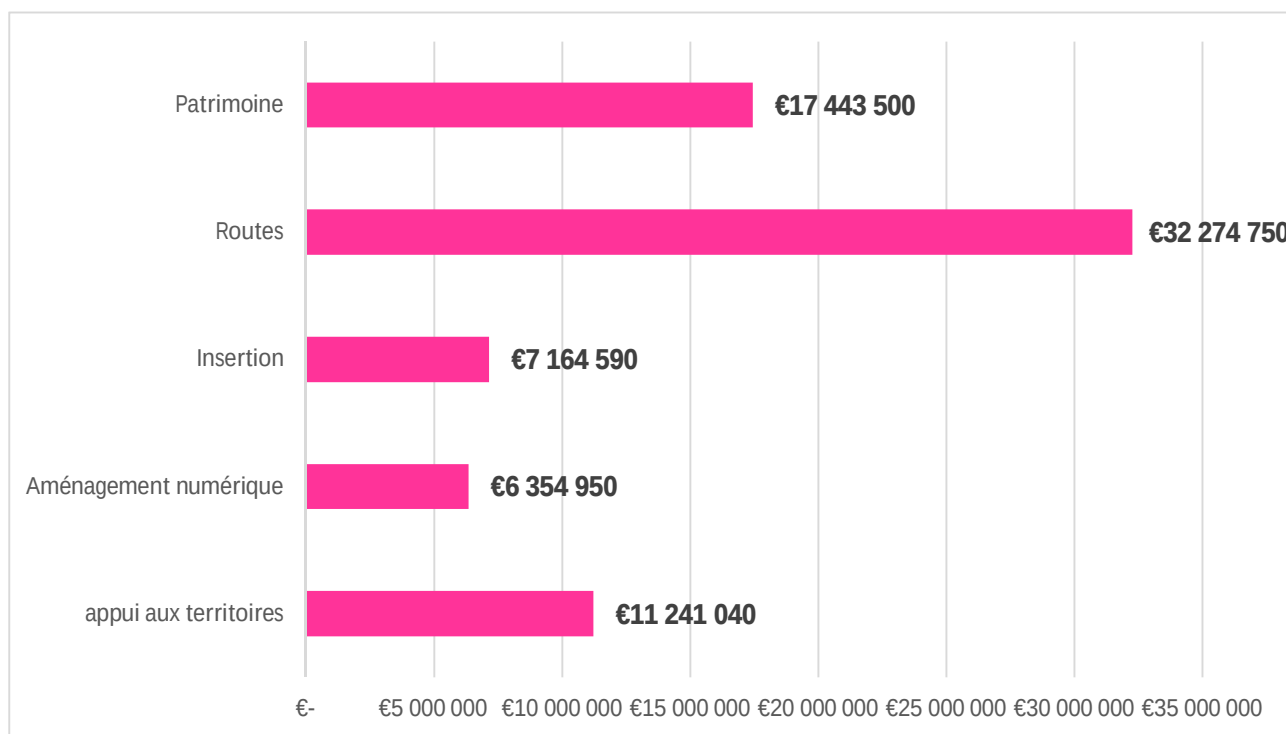
- Objectifs visés par l'action :
 - Créer des emplois dans le domaine de l'économie circulaire ;
 - Renforcer notre politique d'Insertion par l'Activité Economique via l'économie sociale et solidaire ;
 - Développer une stratégie commune de mutualisation au service de projets économiques socialement innovants, porteurs de développement durable et créateurs d'emplois, sur le modèle des PTCE (Projets Territoriaux de Coopération Economique) ;
 - Contribuer à l'image innovante du département des Vosges dans ce domaine.

TOTAL **1 331 876 €**
 (+ 0,47 %)
841 076 € en exploitation
490 800 € en investissement

LES EQUILIBRES TERRITORIAUX

138 960 140 €
(+2,2% / 2017)

REPARTITION BUDGETAIRE PAR THEMATIQUE AU SEIN DE L'ENJEU EQUILIBRES TERRITORIAUX



L'appui aux territoires **11 241 040 €**

Action 1 : Aide à l'animation et appui aux territoires

10 137 350 €

(- 23,18 %)

132 350 € en exploitation

10 005 000 € en investissement

AP évoluent de 6 000 000 € à 9 000 000 €, soit +50 %

▪ Objectifs visés par l'action :

- Rendre attractifs les territoires ;
- Accompagner l'émergence de nouveaux services qui touchent à la vie des vosgiens ;
- Soutenir des démarches engagées pour le développement rural dans le cadre des fonds européens ;
- Favoriser et alimenter le réseau des acteurs.

Action 2 : Soutien aux parcs naturels régionaux

88 580 €

En exploitation

(- 6,82 %)

▪ Objectifs visés par l'action

- Apporter la contribution statutaire en tant que membre du Syndicat mixte ouvert, appelée cotisation conformément aux statuts du syndicat.

Action 3 : Appui au dispositif « bourgs-centres »

60 000 €

En exploitation

(0 %)

▪ Objectifs visés par l'action

- Favoriser la redynamisation des bourgs-centres par le renouvellement et la diversification du tissu urbain ;
- Permettre le développement d'un territoire dans sa globalité par le renouveau de son bourg-centre ;
- Lutter contre les conséquences induites du désinvestissement des bourgs-centres :
 - o des entrées de bourgs dégradées,
 - o un taux de vacance des logements en constante progression,
 - o un patrimoine dégradé au centre des bourgs,
 - o une baisse du commerce de proximité,
 - o une présence importante des friches ;
- Favoriser l'attractivité du Département et ainsi lutter contre la désertification du milieu rural.

Action 4 : Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) et du Schéma de santé

23 000 €

En exploitation

(-51,58 %)

▪ Objectifs visés par l'action

- Application de la loi NOTRe qui prévoit l'élaboration conjointe par l'Etat et le Département d'un Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, en associant les EPCI à fiscalité propre ;
- Identifier les déficits en matière d'accès aux services au public ;
- Trouver des solutions en matière de maintien et d'amélioration de ces services afin de répondre aux besoins de la population.

Action 5 : Contribution financière à l'Agence Technique Départementale	158 000 €
	<i>En exploitation</i>
	<i>(-3,22 %)</i>

- Objectifs visés par l'action :
 - Assister techniquement et administrativement les collectivités adhérentes et les aider à réaliser leurs projets ;
 - Fournir une prestation d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Action 6 : Contribution au Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement	248 110 €
	<i>En exploitation</i>
	<i>(+12,78 %)</i>

- Objectifs visés par l'action
 - Soutenir les collectivités dans leurs projets d'aménagement, d'architecture et d'urbanisme ;
 - Conseiller les particuliers dans leurs actions de construction et d'aménagement ;
 - Assister les services du Conseil départemental pour diverses actions (ex : subventions aux collectivités, service routes,...).

Action 7 : Soutien à l'Association des Maires des Vosges et à l'Association Départementale des Communes Forestières des Vosges	526 000 €
	<i>En exploitation</i>
	<i>(0 %)</i>

- Objectif visé par l'action
 - Formaliser les relations entre le Département et ces deux associations.

TOTAL	11 241 040 €
	(- 21,44 %)
	1 236 040 € en exploitation
	10 005 000 € en investissement

Développer les infrastructures et les équipements numériques pour tous **6 354 950 €**

Action 1 : Fonctionnement du patrimoine numérique départemental issu des anciens plans

89 100 €

(-34,5 %)

64 100 € en exploitation

25 000 € en investissement

▪ Objectifs visés par l'action :

- Maintenir et entretenir les infrastructures numériques départementales de téléphonie mobile et de Haut Débit, déployées dans le cadre de précédents plans : 36 NRA-ZO (Nœud de Raccordement d'Abonnés – Zone d'Ombre), 35 kilomètres de fourreaux, 60 kilomètres de fibres optiques et 22 points hauts de téléphonie mobile (16 construits et 6 loués à TDF) ;
- Offrir aux opérateurs de télécommunications des conditions d'accueil optimales sur les infrastructures numériques du Département pour la diffusion de leurs services.

Action 2 : Plan d'Aménagement Numérique 2014-2018

4 606 850 €

(- 40,2 3%)

120 850 € en exploitation

4 486 000 € en investissement

▪ Objectifs visés par l'action :

- Mettre en œuvre le Plan d'Aménagement Numérique (PAN) 2014-2018, doté de près de 60 millions d'euros et s'organisant en deux axes :
 - o axe 1 : diffuser le Haut Débit à 3-4 Mbit/s minimum sur l'ensemble du département, par :
 - le déploiement de 97 solutions de montée en débit de type PRM (point de raccordement mutualisé),
 - la construction de 121 réseaux pour raccorder en fibre optique les PRM et NRA-ZO départementaux qui ne l'étaient pas encore,
 - le recours, pour les territoires ne pouvant être desservis par des solutions filaires, à des solutions satellites ;
 - o axe 2 : faire progresser les débits vers le Très Haut Débit, par :
 - la desserte optique des quatre parcs d'activités d'intérêt départemental (PAID),
 - le guichet « Très Haut Débit », à destination notamment des entreprises, qui a pour objectifs d'identifier et de qualifier, au cas par cas, les besoins des professionnels au regard des offres des opérateurs et de dimensionner l'action du Conseil départemental, le cas échéant,
 - l'amorce de déploiements FttH (cf. Action 3) ;
- Répondre aux objectifs fixés dans le cadre de la Stratégie de Cohérence Régionale de l'Aménagement Numérique (SCORANT), réactualisée le 29 juin 2015, et le Plan national « France Très Haut Débit ».
- dans le cadre du PRT, amorcé le raccordement en fibres optiques des centraux téléphonique d'Orange (NRA – Nœud de Raccordement d'Abonnés) qui ne sont pas encore équipés afin d'y développer les services numériques. Il s'agit d'une mesure optionnelle inscrite au Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) qui a d'ores et déjà été validé dans l'appel à projets national France THD et a reçu un accord de principe de financement de l'Etat au titre du FSN.

Action 3 : Syndicat Mixte Ouvert Pluri-départemental Numérique (SMO)**0 €***En exploitation*

Avec l'émergence du projet d'aménagement numérique régional, les études abordées par le SMO n'ont plus de raison d'être pour l'avenir.

Action 4 : La téléphonie mobile sur les territoires**1 569 000 €***en investissement**(+ 125,3 %)*▪ Objectifs visés par l'action :

- S'inscrire dans l'action gouvernementale en faveur de la résorption des zones blanches de téléphonie mobile, consacrée le 6 août 2015, dans le cadre de la loi dite « Macron », pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques qui comprend deux mesures principales :
 - o finir les programmes actuels de couverture de tous les centres bourgs (2G et 3G) d'ici fin 2016,
 - o créer 800 sites supplémentaires pour de la couverture ciblée, hors centres-bourgs pour répondre à des besoins prioritaires à caractère économique et touristique.

Action 5 : Déploiement de la fibre à l'abonné dans le cadre du projet Régional (nouvelle action)**0 €***en investissement*▪ Objectif visé par l'action :

- Cette nouvelle action s'inscrit dans la poursuite du Plan d'Aménagement numérique 2014-2018.
- Le Conseil régional, dans son pacte de Ruralité, a adopté en janvier 2016 un projet visant à généraliser le Très Haut Débit sur fibre optique (FttH) pour 7 départements de la Région Grand Est, représentant 830 000 prises à l'abonné. Le 16 décembre 2016, le département des Vosges a décidé d'adhérer à ce projet et a déterminé, en complémentarité de son plan actuel, les communes à traiter en priorité. La Délégation de Service Public concessive a été attribuée par le Conseil régional pour ce déploiement qui débutera en 2018, pour une période de moins de 5ans.
- Le Département prendra à sa charge une partie des frais liés aux 182 485 prises FttH vosgiennes (443 050 €) et 70 % de la participation des EPCI ou communes, au titre des solidarités territoriales (12 773 950 €).

TOTAL**6 354 950 €***(- 25,8 %)***184 950 € en exploitation****6 170 000 € en investissement**

👉 **Garantir une offre d'insertion et prévenir la précarité**

71 645 900 €

Action 1 : Allocation RSA et contribution aux mesures d'accompagnement judiciaire

61 945 400 €

En exploitation

(- 4,32 %)

▪ Objectif visé par l'action :

- Assurer le versement de l'allocation obligatoire dans le cadre de la Loi n°1849 du 1^{er} décembre 2009 généralisant le Revenu de Solidarité Active (RSA) et réformant les politiques d'insertion.

Action 2 : Participation au Fonds de Solidarité Logement

1 395 000 €

En exploitation

(- 12,54 %)

▪ Objectifs visés par l'action :

- Aider financièrement les vosgiens en difficulté à accéder ou se maintenir dans un logement décent par l'octroi d'aides financières remboursables ou non ;
- Accompagner les familles dans les démarches administratives liées au projet logement ;
- Soutenir les familles dans les efforts de gestion budgétaire ;
- Prévenir la précarité énergétique par la mise en place d'action de prévention.

Action 3 : Fonds d'Aide à l'Insertion des Jeunes

260 000 €

En exploitation

(0%)

▪ Objectifs visés par l'action :

- Eviter l'entrée dans le dispositif RSA dès l'âge de 25 ans ;
- Responsabiliser le jeune et l'aider à acquérir une autonomie sociale ;
- Favoriser une démarche d'insertion sociale et/ou professionnelle.

Action 4 : Participation forfaitaire aux contrats aidés et cofinancement de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)

2 915 000 €

En exploitation

(+ 115,60 %)

▪ Objectifs visés par l'action :

- Permettre aux bénéficiaires du RSA d'accéder à l'emploi ;
- Baisser le montant de l'allocation RSA.

Action 5 : Insertion par l'activité économique (IAE)

1 800 000 €

(+ 4,65 %)

1 400 000 € en exploitation

400 000 € en investissement

▪ Objectifs visés par l'action :

- Améliorer le niveau de formation et de professionnalisation des encadrants techniques et des accompagnateurs socioprofessionnels ;
- Mobiliser la formation à destination des bénéficiaires du RSA ;
- Assurer des conditions de travail proches de celle de l'entreprise « classique ».

Action 6 : Aides financières individuelles**430 000 €***En exploitation**(+ 7,5 %)*▪ Objectifs visés par l'action :

- Permettre aux bénéficiaires de faciliter leur projet d'insertion sociale et/ou professionnelle ;
- Prévenir la précarité.

Action 7 : Actions d'insertion du Programme Départemental d'Insertion (PDI)**1 852 500 €***En exploitation**(- 9,45 %)*▪ Objectifs visés par l'action :

- Permettre aux bénéficiaires du RSA de faire évoluer leur projet d'insertion ;
- Faciliter la sortie du dispositif RSA par la mise en place d'actions collectives ;
- Les assises de l'insertion qui se sont déroulées le 25 octobre dernier avaient pour objectif principal de construire avec l'ensemble des partenaires (élus, associations, entreprises, travailleurs sociaux) la politique départementale d'insertion des prochaines années ;
- « 7 fabriques » proposées durant l'après-midi ont réfléchi et proposé des réponses aux problématiques suivantes :
« l'insertion par le sport et la culture », « être parent dans un projet d'insertion », « l'accès à une offre d'insertion pour tous », « l'insertion, une réponse au maintien à domicile des personnes dépendantes », les partenaires « économiques au cœur de l'insertion professionnelle », « les enjeux du développement durable dans les politiques de solidarité », « les politiques de solidarité au service de la ruralité ».

Action 8 : Référent accompagnateur**846 000 €***En exploitation**(- 12,07 %)*▪ Objectifs visés par l'action :

- Garantir le droit à l'accompagnement instauré par la loi sur le RSA ;
- Faciliter la sortie du dispositif RSA ;
- Contrôler le respect des engagements d'insertion par les bénéficiaires.

Action 9 : Mesures d'accompagnement social budgétaire**200 000 €***En exploitation**(- 13,04 %)*▪ Objectifs visés par l'action :

- Respecter les obligations imposées par la loi ;
- Eviter la mise en place de mesures plus coûteuses notamment au titre de la protection de l'enfance.

Action 10 : Frais de déplacement des représentants des bénéficiaires du RSA**2 000 €***En exploitation**(0%)*▪ Objectifs visés par l'action :

- Permettre la participation des usagers dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique d'insertion telle que le prévoit la loi.

TOTAL**71 645 900 €***(- 2,27 %)***71 245 900 € en exploitation****400 000 € en investissement**

**☞ Garantir un niveau de qualité et de performance
homogène du réseau routier
et réaliser des projets à vocation sécuritaire
32 274 750 €**

Action 1 : Entretien courant global des routes départementales

2 925 000 €

En exploitation

(- 9,7 %)

▪ Objectifs visés par l'action :

Cette action comprend notamment les travaux d'entretien courant de la chaussée (balayage, purges, bouchage de nids de poule, point à temps...) des équipements (signalisation, glissières...) et de ses dépendances (fauchage, curage de fossé, mise à niveau d'accotement, élagage...). Cette action répond aux objectifs suivants :

- Nettoyer et balayer la chaussée ;
- Réaliser des purges de chaussée ;
- Boucher les nids de poule ;
- Ponter les fissures ;
- Entretenir et remplacer les glissières ;
- Faucher les accotements ;
- Curer les fossés ;
- Mettre à niveau les accotements ;
- Elaguer les arbres de bord de route ;
- Entretenir en régie ou par des travaux confiés aux entreprises les chaussées et les dépendances des routes du réseau départemental. ;
- Assurer un bon niveau de qualité et la conformité de la signalisation horizontale et de la signalisation verticale ;
- Assurer une bonne gestion du domaine public départemental.

Action 2 : Viabilité hivernale sur le réseau routier départemental

1 900 000 €

En exploitation

(- 23,7 %)

▪ Objectifs visés par l'action :

- Réaliser les interventions de déneigement et de lutte contre le verglas par des équipes en régie ou des entreprises privées en respect du Document d'Organisation de la Viabilité Hivernale (DOVH) ;
- Fournir tous les types de sel nécessaires aux opérations de viabilité hivernale.

Action 3 : Chantiers de proximité

5 150 000 €

En investissement

(+ 89 %)

▪ Objectifs visés par l'action :

Les chantiers de proximité sont destinés à faire évoluer le réseau routier en fonction des problèmes de sécurité ayant été détectés sur l'infrastructure ou pour des besoins nouveaux. Les opérations les plus importantes font l'objet d'une individualisation en AP, les plus modestes le sont au travers du dispositif « petits aménagements de sécurité ».

Action 4 : Aménagements d'itinéraires

3 040 000 €

En investissement
(+ 24,1 %)

▪ Objectifs visés par l'action :

Les aménagements d'itinéraires font suite à des Etudes d'APSI (Avant-Projet Sommaire d'Itinéraire). Ces études ont vocation à améliorer la sécurité avec l'aménagement de certains carrefours et un calibrage homogène des voies de circulation. Ils permettent ainsi de rendre cohérents les aménagements sur un itinéraire et d'y améliorer la fluidité et la sécurité.

Action 5 : Traversées d'agglomération

2 610 000 €

En investissement
(+ 129,9 %)

▪ Objectifs visés par l'action :

Les aménagements de traverses d'agglomération consistent à accompagner les communes dans leurs projets d'aménagement de bourg lorsqu'une route départementale est concernée.

Le département assure le renouvellement de chaussée ; suivant son état, il peut s'agir d'une simple couche de roulement ou d'un décaissement généralisé.

Action 6 : Travaux de renouvellement des couches de surface de chaussées y compris les travaux divers

11 900 000 €

En investissement
(+ 36,1 %)

▪ Objectifs visés par l'action :

- Maintenir en état le patrimoine routier grâce à un taux de renouvellement acceptable des couches de chaussées, mais aussi réaliser les travaux de signalisation verticale, la pose ou les réparations des glissières de sécurité, les opérations urgentes hors programme et la banque de données routières.

Action 7 : Ouvrages d'art

2 500 000 €

En investissement
(0%)

▪ Objectifs visés par l'action :

- Maintenir en état le patrimoine routier grâce à un entretien et des réparations régulières du patrimoine ouvrages d'art.

Action 8 : Opérations préparatoires et acquisitions foncières

1 049 750 €

114 750 € en exploitation
935 000 € en investissement
(+ 61,5 %)

▪ Objectifs visés par l'action :

- Réaliser les études permettant d'accompagner l'élaboration de politiques routières ;
- Réaliser les études permettant d'accompagner la réalisation des projets routiers ;
- Acquérir les terrains et/ou immeubles nécessaires à la réalisation de projets départementaux. Ces acquisitions sont utiles majoritairement aux travaux routiers mais également à l'aménagement des parcs d'activités, la politique ENS ... ;
- Indemniser les exploitants agricoles pour la perte de surface engendrée par le projet routier sous forme de bulletins de règlement amiable (perte d'exploitation, perte de fumure, ...) ;
- Régler financièrement une convention de location de terrains.

Action 9 : Matériel du Parc, des Unités Territoriales et du Laboratoire**1 130 000 €***En investissement**(- 15,3 %)*▪ Objectifs visés par l'action :

Cette action comprend notamment l'achat et le renouvellement de l'ensemble du matériel nécessaire aux missions d'entretien courant de la chaussée (balayage, purges, bouchage de nids de poule, point à temps...), des équipements (signalisation, glissières...) et de ses dépendances (fauchage, curage de fossé, mise à niveau d'accotement, élagage. Il comprend également l'acquisition de petits matériels de voirie pour les Unités Territoriales et le Laboratoire routier.

Action 11 : Sécurité routière**70 000 €***30 000 € en exploitation**40 000 € en investissement*▪ Objectifs visés par l'action :

- assurer la mise en œuvre du plan de gestion des arbres d'alignement validé en Commission permanente le 29 mai 2017
- assurer une mission de sécurité routière en intervenant sur le comportement des usagers, qui reste le facteur largement prépondérant dans les accidents constatés sur le réseau routier départemental,
- soutenir des actions menées par des collectivités territoriales, des associations u des établissements scolaires.

TOTAL**32 274 750 €****(+25,7%)****4 969 750 € en exploitation****27 305 000 € en investissement**

Rationaliser le patrimoine et mutualiser l'ensemble des bâtiments des services au public **17 443 500 €**

Action 1 : Les contrats de maintenance

1 297 000 €

En exploitation
(+ 0,6 %)

▪ Objectifs visés par l'action :

- Réaliser les vérifications périodiques obligatoires ;
- Assurer la maintenance préventive et corrective des chaufferies, des systèmes de sécurité incendie, des extincteurs, des ascenseurs ;
- Assurer la maintenance préventive des alarmes et des portes et portails automatiques ;
- Payer les abonnements aux réseaux de chaleur urbains des collèges concernés.

Action 2 : L'entretien des bâtiments

605 500 €

En exploitation
(+ 80,2 %)

▪ Objectifs visés par l'action :

- Réaliser les travaux d'entretien courant et d'urgence sur le patrimoine bâti afin de permettre le fonctionnement au quotidien de celui-ci ainsi qu'établir les diagnostics réglementaires nécessaires avant une vente immobilière.

Action 3 : Les grands chantiers de bâtiments

5 130 000 €

En investissement
(+ 313,7 %)

▪ Objectifs visés par l'action :

- Mener les grands chantiers structurants sur le patrimoine immobilier de la collectivité.

Action 4 : Les chantiers de proximité des collèges

2 877 000 €

En investissement
(- 35,7 %)

▪ Objectifs visés par l'action :

- Mener des travaux d'investissement dans les collèges ;
- Améliorer significativement les conditions d'accueil, de travail et de sécurité des collèges concernés.

Action 5 : Les chantiers de proximité des bâtiments départementaux

1 470 000 €

En investissement
(+ 66,1 %)

▪ Objectifs visés par l'action :

- Mener des travaux d'investissement dans les bâtiments départementaux.

Action 6 : Les grosses réparations et diagnostics

6 064 000 €

En investissement

(+ 2,5 %)

▪ Objectifs visés par l'action :

- Réaliser les travaux courants et les grosses réparations nécessaires sur le patrimoine bâti afin :
 - d'assurer la sécurité des personnes au quotidien et maintenir la conformité vis-à-vis des réglementations en vigueur,
 - de garantir un bon niveau de fonctionnement et de confort,
 - d'assurer la pérennité des constituants et équipements du bâtiment,
 - d'optimiser les coûts d'exploitation,
 - de réaliser les études et diagnostics préparatoires qui permettent d'améliorer la connaissance technique et l'état du patrimoine bâti et de définir les actions de construction ou restructuration à mener,
 - de rechercher et diagnostiquer la présence d'amiante avant travaux,
 - d'indemniser les candidats et les membres des jurys de maîtrise d'œuvre.

TOTAL

17 443 500 €

(+ 23,4 %)

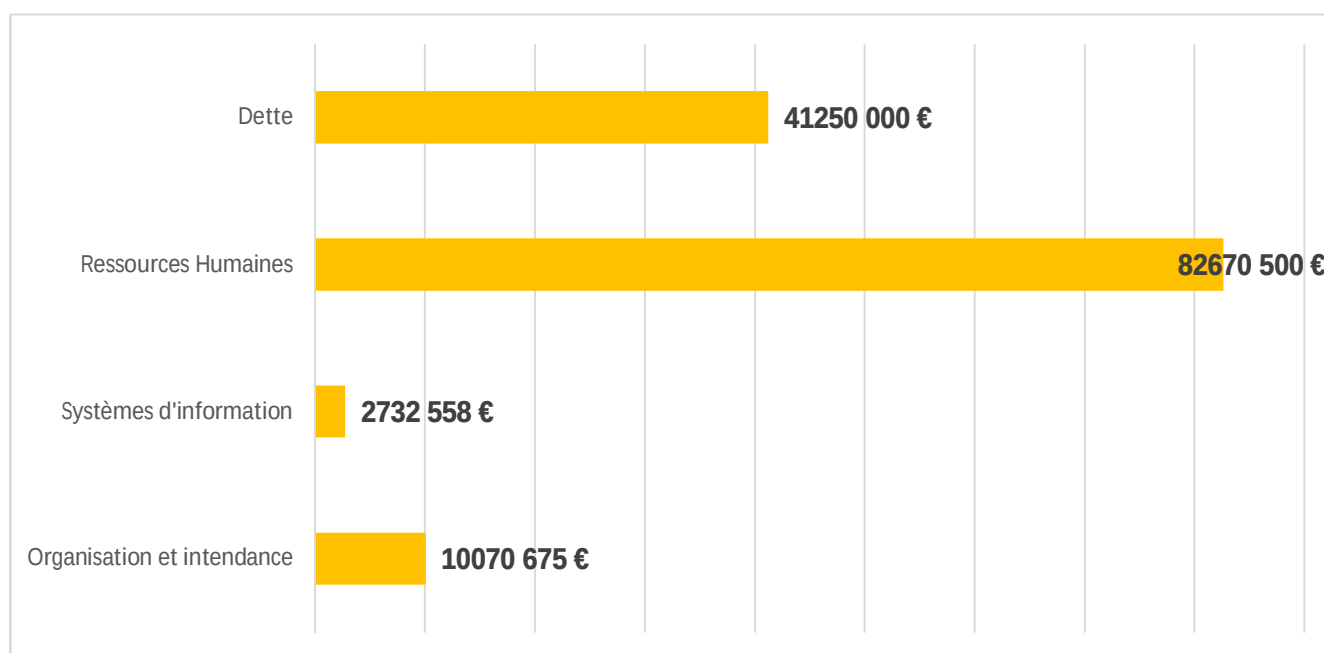
1 902 500 € en exploitation

15 541 000 € en investissement

SERVICES SUPPORTS

136 723 733 €
(- 1,3 % / 2016)

REPARTITION BUDGETAIRE PAR THEMATIQUE AU SEIN DE L'ENJEU SERVICES SUPPORTS



Les Ressources humaines **82 670 500 €**

Action 1 : Optimiser l'organisation administrative et maîtriser la masse salariale principale

79 032 200 €

*En exploitation
(+ 1,6 %)*

- Objectifs visés par l'action :
- Structurer les effectifs et son organisation pour répondre aux objectifs du Plan Vosges Ambition 2021 ;
- Consolider les différentes lignes « ressources humaines » au sein d'un programme unique (hors budgets annexes) ;
- Piloter efficacement la masse salariale par une politique pragmatique de gestion des postes vacants ;
- Maîtriser l'emploi contractuel sur les postes permanents.

Action 2 : Optimiser les dépenses de Ressources humaines accessoires nécessaires à la réalisation des missions de service public

1 568 700 €

*En exploitation
(- 27 %)*

- Objectifs visés par l'action :
- Allouer les budgets nécessaires pour assurer la continuité des services publics (renforts saisonniers, renforts ponctuels, heures supplémentaires, astreintes, frais de déplacement) ;
- Suivre, analyser et optimiser les politiques, proposer des mesures organisationnelles.

Action 3 : Développer et mobiliser les compétences pour une Administration « Plan Vosges Ambitions 2021 »

299 500 €

*En exploitation
(-13,2%)*

- Objectifs visés par l'action :
- Accompagner dans l'emploi par le développement des compétences : logique métiers, accompagnement managérial ;
- Accompagner pour le maintien et le retour dans l'emploi : prévention des Risques Psychosociaux par les formations techniques et les actions de sensibilisation, reclassements, repositionnement et reconversions ;
- Accompagner dans les évolutions statutaires : préparations aux concours et examens, formation statutaire obligatoire ;

Action 4 : Le maintien et le retour dans l'emploi

670 100 €

(- 26,8%)

*667 100 € en exploitation
3 000 € en investissement*

- Objectifs visés par l'action :
- Consolider la prévention des risques professionnels et psychosociaux ;
- Favoriser le maintien dans l'emploi notamment des personnes en situation de handicap.

**Action 5 : Prestations de l'Action sociale en faveur
du personnel du Département**

1 100 000 €

(0%)

(Budget annexe d'un montant total de 1 727 000 €)

- Objectifs visés par l'action :
- Appliquer les préconisations de l'Union de recouvrement des cotisations de la Sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF) émises à la suite d'un contrôle opéré en 2015 ;
- Mettre strictement en adéquation la réglementation et les prestations de l'Action sociale ;
- Appliquer plus de modulations dans le versement des prestations s'inscrivant ainsi dans le volet social.

L'action sociale s'est recentrée en 2017 sur les agents actifs de la collectivité et leur propose 5 grandes familles de prestations :

- vie de famille (dotations mariage ou Pacs, naissance ou adoption, allocation de garde, etc...) ;
- vie scolaire (allocation rentrée, bourses étudiants) ;
- vacances (vacances en famille, vacances avec ou sans hébergement, chèques vacances) ;
- vie administrative (gratifications médailles, dotation retraite, participation aux déjeuners) ;
- Noël (cadeaux des enfants, Noël des Grands, Arbre de Noël).

TOTAL

82 670 500 €

(+ 0,4 %)

82 667 500 € en exploitation

3 000 € en investissement

Le système d'information **2 732 558 €**

Action 1 : Mettre en adéquation le système d'information de la collectivité avec les politiques publiques départementales **567 600 €**

(- 34,5 %)

96 000 € en exploitation

471 600 € en investissement

▪ Objectifs visés par l'action :

- Disposer de moyens informatiques permettant de mettre en œuvre les politiques publiques départementales ;
- Acquérir ou renouveler les progiciels métiers du Département.

Action 2 : Assurer la disponibilité du système d'information **2 034 958 €**

(+ 3,1 %)

1 175 458 € en exploitation

859 500 € en investissement

▪ Objectifs visés par l'action :

- Maintenir les progiciels métiers utilisés au sein de la collectivité (conformité réglementaire, assistance en cas de défaillance) ;
- Garantir le fonctionnement de l'infrastructure serveurs et réseaux ;
- Disposer les moyens de communication départementaux (téléphonie, interne, mobile) ;
- Proposer des moyens d'impressions pour la collectivité ;
- Harmoniser les postes de travail et proposer des outils adaptés aux besoins de la collectivité (matériel et logiciels bureautiques, nomadisme).

Action 3 : Innover et favoriser de nouveaux usages du système d'information **70 000 €**

En investissement

(0%)

▪ Objectifs visés par l'action :

- Evaluer de nouveaux outils afin de s'adapter aux nouveaux usages notamment dans le cadre du développement de la mobilité.

Action 4 : les usages et services numériques **60 000 €**

En investissement

(- 14,3 %)

TOTAL **2 732 558 €** **(-8,3 %)**

1 271 458 € en exploitation

1 461 100 € en investissement

L'organisation et l'intendance

10 070 675 €

Action 1 : Fluides

1 469 000 €

En exploitation
(+ 8,5 %)

▪ Objectifs visés par l'action :

- Couvrir les besoins en électricité, gaz, eau, combustible et assainissement des bâtiments départementaux à l'exception des collèges ;
- En 2017, l'action couvre également les besoins en eau et énergie pour le parc départemental et les parcs d'activités.

Action 2 : Entretien ménager, charges locatives et loyers

1 378 500 €

En exploitation
(- 2,8 %)

▪ Objectifs visés par l'action :

- Permettre le bon entretien des locaux et espaces départementaux, et prévoir le paiement des loyers ainsi que des charges des locaux loués par la collectivité.

Action 3 : Communication interne

40 000 €

En exploitation
(- 4,8 %)

▪ Objectifs visés par l'action :

- Acquérir du matériel de communication et d'exposition comportant la nouvelle identité visuelle de la collectivité et promouvoir les actions de l'administration.

Action 4 : Affranchissements

378 850 €

En exploitation
(0%)

▪ Objectifs visés par l'action :

- Permettre l'affranchissement des correspondances de la collectivité, tout en rationalisant l'action : sensibilisation sur le recours aux envois en nombre, limitation de l'affranchissement en lettre prioritaire, généralisation de la lettre verte et usage plus fréquent de l'éco pli et extension de la dématérialisation des correspondances.

Action 5 : Entretien de matériel, de mobilier et gestion des sites culturels

198 000 €

En exploitation
(+ 20,9 %)

▪ Objectifs visés par l'action :

- Assurer le fonctionnement des sites culturels intégrant notamment la documentation, le transport d'œuvres, l'acquisition et l'entretien du petit matériel ainsi que les différents frais. La désinfection des locaux des archives est également prévue.

Action 6 : Fournitures de bureau, papier, documentation**262 600 €***En exploitation
(- 7,9 %)*▪ Objectifs visés par l'action :

- Acheter des fournitures administratives : fournitures de bureau (petites fournitures, enveloppes, tampons et consommables pour imprimantes et fax) et papier ;
- Acheter des ouvrages et des abonnements sur des thématiques générales ou spécifiques, ainsi que des fournitures de relations publiques.

Action 7 : Frais de réception et d'alimentation**174 975 €***En exploitation
(+ 6,7 %)*▪ Objectifs visés par l'action :

- Assurer les différentes catégories de prestations dites de réception, réalisées principalement en interne.

Action 8 : Maintenance du matériel audiovisuel**22 000 €***En exploitation
(0 %)*▪ Objectifs visés par l'action :

- Assurer la maintenance du matériel audiovisuel de la collectivité.

Action 9 : Questure, frais de l'assemblée**1 690 600 €***En exploitation
(+ 10 %)*▪ Objectifs visés par l'action :

- Prévoir le coût du fonctionnement de l'Assemblée, et en particulier le versement des indemnités aux Elus.

Action 10 : Assurances**1 039 800 €***En exploitation
(+ 2,7 %)*▪ Objectifs visés par l'action :

- Permettre au Département d'assurer certains risques ou dommages pouvant survenir et concernant :
 - 1- l'assurance des bâtiments et du matériel (les bâtiments, le mobilier, le parc informatique, les œuvres du Musée Départemental et les expositions culturelles, la montgolfière) ;
 - 2- l'assurance des personnes : la collectivité s'assure contre les risques « sociaux » encourus pour le personnel de la Fonction Publique Territoriale. Elle assure également les agents et les élus contre les risques de différend ou de litige pouvant résulter de l'exercice de leurs missions, y compris en cas de procédure pénale ;
 - 3- l'assurance responsabilité civile : cette assurance prend en charge l'obligation légale qui impose à toute personne de réparer les dommages causés à une victime de son fait, de celui des personnes dont elle doit répondre ou des choses dont elle a la charge ;
 - 4- l'assurance pour le parc des véhicules et les marchandises transportées, en tablant sur une baisse de la sinistralité.

**Action 11 : Créances admises en non-valeur et supports
des dépenses sociales**

276 100 €

En exploitation
(+ 17,5 %)

▪ Objectifs visés par l'action :

- Admettre en non-valeur et diminuer ou annuler des titres de recettes dans le cadre de l'aide sociale ;
- Organiser des journées professionnelles, des animations ;
- Acheter et entretenir du matériel médical et pharmaceutique.

Action 12 : Opérations de gestion et adhésions

170 950 €

En exploitation
(- 15,5 %)

▪ Objectifs visés par l'action :

- Admettre en non-valeur et diminuer ou annuler des titres de recettes pour les opérations hors aide sociale ;
- Commander des audits, accompagner le suivi des contrats de dette ;
- Adhérer à des structures de coopération.

Action 13 : Parc départemental

2 488 000 €

En exploitation
(- 8,4 %)

▪ Objectifs visés par l'action :

- Garantir l'achat de toutes les pièces et outillages nécessaires aux 3 ateliers du Parc ;
- Fournir tous les carburants pour la flotte du Conseil départemental ;
- Acheter les cartes d'immatriculation et régler toutes les taxes liées aux poids lourds appartenant au Conseil départemental ;
- Acheter et entretenir les équipements de protection individuelle de tous les agents de la collectivité ;
- Assurer le fonctionnement complet du Parc.

Action 14 : Acquisition de véhicules (hors engins pour l'entretien de la route)

170 000 €

En investissement
(0%)

▪ Objectifs visés par l'action :

- Assurer en toute sécurité la mobilité des agents de la collectivité dans le cadre de leurs missions.
- Disposer d'une flotte automobile en bon état.

Action 15 : Achat de mobilier et de matériel

257 300 €

En investissement
(+ 9 %)

▪ Objectifs visés par l'action :

- Equiper les locaux de la collectivité de mobilier et procéder à de l'acquisition de matériel ;
- Acquérir des matériels et équipements pour les sites culturels (Archives, médiathèques, musée...).

Action 16 : Frais d'insertion**54 000 €***(+ 109,7 %)**28 000 € en exploitation**26 000 € en investissement*

- Objectifs visés par l'action :

- Assurer la publication des annonces liées aux opérations routières.

TOTAL**10 070 675 €***(+ 1,1 %)**9 617 375 € en exploitation**453 300 € en investissement*

Le remboursement de la dette **41 250 000 €**

Action 1 : Remboursement des prêts

41 150 000 €

7 250 000 € en exploitation

33 900 000 € en investissement

- Objectifs visés par l'action : **Rembourser les prêts contractés par la collectivité.**
- Remboursement du capital des emprunts déjà contractés (investissement) : 33 100 000 €
- Paiement des intérêts des emprunts déjà contractés (exploitation) : 7 560 000 €
- Réserve de précaution pour les emprunts à taux variable (exploitation) : 640 000 €
- Frais d'accès au crédit (exploitation) : 106 000 €
- Intérêts courus non échus (exploitation) : - 106 000 €

Action 2 : Gestion des lignes de trésorerie

100 000 €

En exploitation

- Objectifs visés par l'action :
- Permettre à la collectivité de faire face à des fluctuations de trésorerie, le rythme des décaissements des dépenses ne correspondant pas au rythme d'encaissement des recettes ;
- Respecter le délai global de paiement (DGP) de 30 jours pour l'ensemble des dépenses, y compris celles qui n'entrent pas dans le champ légal du DGP, afin de soutenir l'économie vosgienne.

Par ailleurs, un crédit de 9 200 000 € est inscrit en dépenses et en recettes afin de procéder de nouveau à des opérations de renégociation de dette.

TOTAL

41 250 000 €

(-0,1 %)

7 350 000 € en exploitation

34 000 000 € en investissement

LES DEPENSES IMPREVUES

Des enveloppes budgétaires peuvent être dotées, au BP 2018, au profit des dépenses imprévues.

En exploitation, la somme proposée est de 1 500 000 € en exploitation et de 507 648 € en investissement.

Ces sommes peuvent être réaffectées en cours d'exercice à des opérations qui n'étaient pas prévues ou pas estimables au Budget.

DISPOSITIONS COMPTABLES NOUVELLES – SEUIL DE RATTACHEMENT DES CHARGES ET PRODUITS

A compter de la date de la présente délibération, il est proposé de ramener le seuil de rattachements des charges et des produits au montant de 1 000 € (contre 10 000 € antérieurement).

Cette technique comptable permet de mieux imputer sur l'exercice en cours le montant des prestations réalisées au cours de l'exercice concerné, mais pour lesquelles les factures arrivent à la collectivité après la journée complémentaire.

Concernant les engagements, il est proposé de les considérer dans leur globalité et pour leur montant initial.

BUDGET PRIMITIF 2018

LE FINANCEMENT

LES RECETTES

1. Le socle fiscal	194 250 000 € <i>En exploitation</i> <i>(-1,2%)</i>
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : Taux inchangé.	94 400 000 €
- Allocations compensatrices :	2 850 000 €
- Part Etat des droits de mutation à titres onéreux (DMTO) :	1 100 000 €
- Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux :	700 000 €
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) :	15 200 000 €
- La taxe sur les conventions d'assurances :	43 300 000 €
- Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle :	15 800 000 €
- Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources :	14 300 000 €
- Les Fonds de Péréquation de la CVAE et des DMTO :	6 600 000 €
2. La fiscalité indirecte	27 000 000 € <i>En exploitation</i> <i>(+ 9,3 %)</i>
- Droits de Mutation à Titre Onéreux :	21 900 000 €
- Taxe sur l'électricité :	4 000 000 €
- Taxe d'aménagement :	1 000 000 €
- Taxe additionnelle à la taxe de séjour :	100 000 €

3. Le pacte « dit » de confiance	12 200 000 € <i>En exploitation</i> (+ 4,3 %)
- Frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties :	7 700 000 €
- Droits de mutation complémentaires :	3 500 000 €
- Fonds de Solidarité	1 000 000 €
4. Dotations de l'Etat	66 280 000 € <i>En exploitation</i> (- 0,3 %)
- Dotations habituelles de l'Etat : <i>En 2017 : 66 500 000 €</i> <i>En 2016 : 72 090 000 €</i> <i>En 2015 : 77 818 000 €</i> <i>En 2014 : 83 700 000 €</i>	66 100 000 €
- dotation globale de fonctionnement : 63 400 000 €	
- dotation générale de décentralisation : 2 700 000 €	
Pour mémoire, les dotations de fonctionnement ont baissé de 17 200 000 €. Elles sont encore amputées de 5 600 000 € supplémentaires en 2017.	
- FCTVA : sur les dépenses de fonctionnement	180 000 €
5. Compensations pour financer les compétences transférées	77 270 000 € <i>En exploitation</i> (+ 2,1 %)
- Taxe sur les conventions d'assurance :	27 300 000 €
- Taxe Intérieure sur la Consommation de Produits Energétiques :	28 500 000 €
- Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion :	3 800 000 €
- Concours de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie :	17 670 000 €
6. Recettes diverses d'exploitation	11 232 530 € <i>En exploitation</i> (+ 0,7 %)
- Aliénations :	100 000 €
- Produits d'exploitation :	1 624 232 €
- Remboursements :	9 286 298 €
- Participations :	222 000 €

**7. Les cessions, remboursements, participations
et subventions pour l'investissement**

4 535 000 €

*En investissement
(+ 9,4 %)*

- Subventions octroyées au Plan d'Aménagement Numérique :	3 555 000 €
- Créances des communes pour les collègues :	290 000 €
- Dotation de l'Etat pour l'acquisition de tablettes tactiles :	260 000 €
- Participation 2C2R pour giratoire EGGER :	190 000 €
- Créance immobilisée :	240 000 €

8. Fonds de l'Etat pour l'investissement

11 040 000 €

*En investissement
(+ 5,8 %)*

- Fonds de Compensation de la TVA :	6 000 000 €
- Dotation Globale d'Equipement :	2 100 000 €
- Produits des amendes de radars automatiques :	540 000 €
- Dotation Départementale d'Equipement des Collèges :	2 400 000 €

9. L'emprunt budgétaire

42 000 000 €

*En investissement
(- 4,6 %)*

TOTAL 445 807 530 €

En exploitation : 388 232 530 €
En investissement : 57 575 000 €

BUDGET PRIMITIF 2018

LA REPARTITION PAR THEMATIQUES ET PAR SECTIONS

Thématiques	Exploitation	Investissement	Total
Transports	5 092 800 €	/	5 092 800 €
Autonomie des PA/PH	79 083 958 €	4 740 064 €	83 824 022 €
Système d'information	1 271 458 €	1 461 100 €	2 732 558 €
Insertion-Solidarités	71 245 900 €	400 000 €	71 645 900 €
Enfance-Famille	35 307 285 €	322 676 €	35 629 961 €
Routes	4 969 750 €	27 305 000 €	32 274 750 €
Organisation et intendance	9 617 375 €	453 300 €	10 070 675 €
Agriculture-Forêt	649 700 €	2 071 000 €	2 720 700 €
Appui aux territoires	1 236 040 €	10 005 000 €	11 241 040 €
Aménagement numérique	184 950 €	6 170 000 €	6 354 950 €
Remboursement de la dette	7 350 000 €	33 900 000 €	41 250 000 €
Environnement	841 076 €	490 800 €	1 331 876 €
Education	5 829 850 €	2 855 500 €	8 685 350 €
Jeunesse	249 000 €	/	249 000 €
Patrimoine	1 902 500 €	15 541 000 €	17 443 500 €
Economie	2 942 900 €	1 230 000 €	4 172 900 €
Culture et sport	3 437 200 €	1 018 500 €	4 455 700 €
Marque Vosges	1 652 200 €	/	1 652 200 €
Tourisme	190 000€	4 811 500 €	5 001 500 €
Sécurité - SDIS	15 000 000 €	300 000 €	15 300 000 €
Ressources Humaines	82 667 500 €	3 000 €	82 670 500 €
TOTAL	330 721 442 €	113 078 440 €	443 799 882 €
dépenses imprévues	1 500 000 €	507 648 €	2 007 648 €
TOTAL GENERAL	332 221 442 €	113 586 088 €	445 807 530 €
Part du budget	74,5 %	25,5 %	

